

# Bulletin du Conseil communal

N° 13



**Lausanne**

Séance du 31 janvier 2017 – Deuxième partie



**Bulletin du Conseil communal de Lausanne**

Séance du 31 janvier 2017

13<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 31 janvier 2017, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Valentin Christe, président

**Sommaire**

<b>Deuxième partie</b> .....	237
<b>Communications – Dépôts</b>	
Postulat de M. Daniel Dubas et consorts : « Remonter la pente avec des vélos-cargo électriques à Lausanne » .....	237
Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Moins de sommets sur le plateau : pour un plan communal anti-pics de pollution » .....	237
<b>Postulat de M. Guy Gaudard : « Rovéréaz-Fauvette : allégeons les contraintes »</b>	
Développement polycopié.....	237
Discussion préalable.....	238
<b>Motion de M. Philippe Miauton et consorts : « Rendre Lausanne plus riche »</b>	
Développement polycopié.....	239
Discussion préalable.....	240
<b>Motion de M. Pierre Ethenoz et consorts : « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables »</b>	
Développement polycopié.....	240
Discussion préalable.....	241
<b>Postulat de M. Philipp Stauber et consorts : « Pour une réaffectation partielle du site de Beaulieu »</b>	
Développement polycopié.....	242
Discussion préalable.....	242
<b>Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Améliorer la gouvernance du Conseil communal »</b>	
Développement polycopié.....	243
Discussion préalable.....	244
<b>Postulat de M. Manuel Donzé : « Leçons de rythmique : des infrastructures inadaptées »</b>	
Développement polycopié.....	245
Discussion préalable.....	246
<b>Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Faut-il planifier une plus grande gare routière à Lausanne ? »</b>	
Développement polycopié.....	246
Discussion préalable.....	247

**Interpellation urgente de M. Xavier Company et consorts : « Quel futur pour le Basketball club de Lausanne ? »**

Développement polycopié.....	248
Discussion .....	249
Réponse de la Municipalité.....	249

**Interpellation de M. Manuel Donzé et consorts : « Ecoles de musique »**

Développement polycopié.....	253
Discussion .....	254
Réponse de la Municipalité.....	255

**Interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « Faillite de la Plateforme BIO Locale à Cery. La fin d'un rêve ou accident de parcours ? »**

Développement polycopié.....	260
Réponse polycopiée de la Municipalité .....	261
Discussion .....	263

## Deuxième partie

Membres absents excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Quentin Beausire, Aude Billard, Claude Calame, Pierre Conscience, Jean-Michel Dolivo, Jean-Pascal Gendre, Alain Hubler, Sébastien Kessler, André Mach, Axel Marion, Gilles Meystre, Léonore Porchet, Janine Resplendino, Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Xavier de Haller, Alice Genoud, Gaëlle Lapique, Fabrice Moscheni, Philipp Stauber.

Membres présents 81

Membres absents excusés 14

Membres absents non excusés 5

**Effectif actuel 100**

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

---

### Communication – Dépôt

Postulat de M. Daniel Dubas et consorts : « Remonter la pente avec des vélos-cargo électriques à Lausanne »

Lausanne, le 31 janvier 2017

(Signé) *Daniel Dubas et 4 cosignataires*

---

### Communication – Dépôt

Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Moins de sommets sur le plateau : pour un plan communal anti-pics de pollution »

Lausanne, le 31 janvier 2017

(Signé) *Benoît Gaillard et 9 cosignataires*

---

### Postulat de M. Guy Gaudard : « Rovéréaz-Fauvette : allégeons les contraintes »

Développement polycopié

Afin de diminuer le trafic sur le Chemin de Rovéréaz, une mesure de restriction de passage a été mise en place à titre provisoire en ce début d'année. L'accès au haut de ce chemin a ainsi été interdit en descente sur 50 mètres environ.

Une séance publique destinée à recueillir les réactions des riverains a été organisée le 11 mai 2016. Les camps en faveur ou contre cette mesure étant tranchés, il a été décidé de reconduire la phase de test pour trois mois.

Une nouvelle séance publique a eu lieu le 8 novembre 2016. La Ville a pu présenter un bilan sur les mesures prises. Les deux camps étaient à nouveau bien déterminés à défendre leur point de vue.

Dans le camp des contre, il a été mentionné que d'importants reports de trafic sur les chemins voisins de Rovéréaz, tels que notamment les chemins du Point-du-Jour, de Craivavers et de la Cure, ont été constatés. Les habitants des chemins du Point-du-Jour et de Craivavers ont d'ailleurs initié des pétitions contre la mesure susmentionnée. Pétitions

restées sans réponse à ce jour. Toutefois, les conséquences de cette interdiction de trafic ont été plus négatives encore sur le Chemin de la Fauvette, la Route d'Oron et l'Avenue Victor-Ruffy. En effet, ce ne sont pas moins de 2'000 véhicules journaliers supplémentaires qui passent à la Rte d'Oron et de 900 sur le Ch. de la Fauvette.

Afin de dissuader les automobilistes d'utiliser l'itinéraire de la Fauvette, la Ville a proposé d'instaurer un sens interdit en descente à la hauteur du Ch. de l'Esplanade. La levée de bouclier fut vive tant par les habitants du Ch. de l'Esplanade qui se sont sentis spoliés que par ceux des chemins, route et avenue cités précédemment dont on n'a pas entendu leur frustration de subir un report de trafic extrêmement désagréable.

Dès lors, ce postulat demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de créer un sens unique dans le sens descendant du Ch. de Rovéréaz et dans le sens montant du Ch. de la Fauvette. Ceci permettrait également de créer, sur ce dernier, des infrastructures piétonnes telles que trottoir ou mobilier urbain. Une limitation de vitesse à 30 km/h serait également instaurée sur ces deux chemins de même qu'une zone de rencontre sur chaque desserte directement reliée à l'un deux.

#### Discussion préalable

**Le président** : – Je rappelle qu'il ne s'agit pas ici de faire le débat de fond, qui aura lieu ultérieurement, mais simplement de savoir si l'objet doit être renvoyé en commission ou directement transmis à la Municipalité. Compte tenu de la longueur de la liste des initiatives et du fait que nous avons encore deux interpellations urgentes à traiter tout à l'heure, je prie les initiants de bien vouloir se limiter à l'essentiel dans la présentation de leur texte.

**M. Guy Gaudard (PLR)** : – Ce postulat fait suite à deux séances publiques qui ont eu lieu à Chailly, le 11 mai et le 8 novembre 2016, suite à la fermeture partielle du nord de l'avenue de Rovéréaz sur une quarantaine de mètres. Lors de ces deux séances publiques, on s'est aperçu qu'il y avait un problème suite à la décision de la Ville de supprimer le trafic descendant depuis Boveresses sur le chemin de Rovéréaz.

Le 8 novembre 2016, pas mal d'habitants de la route d'Oron, du Point du jour, du Craivavers et du chemin de la Cure ont constaté qu'il y avait un sacré report de trafic suite à la fermeture de Rovéréaz. En effet, maintenant, les gens prennent l'habitude de descendre le chemin de la Fauvette et, ensuite, ils coupent par des chemins parallèles pour reprendre le chemin de Rovéréaz, dans le sens de la descente. Cela a augmenté le trafic dans les petites rues adjacentes, qui ne sont pas faites pour les véhicules automobiles nombreux.

A cela s'est ajouté la proposition de la Ville de fermer très bientôt l'avenue de l'Esplanade, à hauteur de l'Ecole Nouvelle, et d'instaurer un sens interdit. Les automobilistes pourraient donc commencer à descendre le chemin de la Fauvette, mais se retrouveraient coincés vers le chemin de l'Esplanade et ils auraient deux solutions : soit de partir à droite, en direction de l'avenue de Rovéréaz ou, une fois à gauche, sur le chemin du Réservoir. Les rues qui relient le chemin du Réservoir et le chemin de Rovéréaz ne sont pas faites pour une circulation à double sens fréquente.

Mon postulat demande donc l'instauration d'un sens unique pour Rovéréaz, soit dans le sens descendant ou dans le sens montant, et un sens unique dans le sens montant ou descendant pour le chemin de la Fauvette. Cela nous permettrait d'avoir des trottoirs sur ces deux rues qui, pour le moment, n'en sont pas équipées sur toute leur longueur. La sécurité des piétons serait assurée par ce type de proposition. Je demande le renvoi de cette proposition directement à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR)** : – Habitant ce quartier depuis l'âge de 4 ans, je connais particulièrement bien le problème. Hier, une commission a traité le postulat de

M. Donzé sur le même sujet. Je regrette de ne pas avoir été nommée dans cette commission, puisque, comme je l'ai dit, j'habite ce quartier depuis très longtemps.

La Municipalité ne doit pas se décider en prenant en considération uniquement les pétitions des habitants de certaines rues ; il faut prendre en considération la situation globale de ce quartier. Personnellement, je préférerais que ce sujet soit traité en commission pour que l'on puisse discuter sereinement de toutes les solutions possibles.

Quand mes enfants ont commencé à aller à l'école à Chailly, il n'y avait pas de trottoir sur Rovéréaz. Il a fallu attendre qu'il y ait un accident grave, à la hauteur du chemin de la Cure, pour qu'enfin la Municipalité d'alors se décide à construire un trottoir. Il serait donc bien que l'on puisse en discuter et que les solutions des habitants et des conseillers communaux puissent être entendues. Je demande donc que ce postulat soit renvoyé en commission.

**La demande de renvoi en commission est appuyée par cinq conseillers.**

La discussion est close.

**Le postulat est renvoyé en commission.**

---

### **Motion de M. Philippe Miauton et consorts : « Rendre Lausanne plus riche »**

Développement polycopié

De par son statut de capitale cantonale et de par sa taille, Lausanne joue un rôle de ville-centre entraînant son lot de responsabilités et d'engagements : Sports et culture, infrastructures de transports notamment, soutien social plus important qu'ailleurs et besoins supplémentaires notamment sécuritaires liés à l'augmentation de la population. Autant de raisons qui poussent la ville à consentir à des dépenses plus importantes que d'autres villes du canton et ce dans l'intérêt de l'ensemble du canton.

La situation financière de la ville présente toutefois des aspects préoccupants, à l'instar d'autres grandes villes suisses. Le budget 2017 de la Ville de Lausanne présente ainsi un important déficit. La marge d'autofinancement ne pourra pas suffire à couvrir les investissements prévus. Des déficits pérennes appauvriraient la ville et pourrait conduire, à terme, à des baisses de prestation ou à des augmentations d'impôt. Cette dernière hypothèse obligerait le PLR à lancer un référendum.

Avant de couper dans le budget ou de prioriser drastiquement les dépenses – des questions qui occupent beaucoup le Conseil communal –, il apparaît utile de se pencher sur une approche plus positive de la fiscalité : celle d'augmenter le nombre de personnes physiques et morales contributeurs nets aux finances de la ville.

Se préoccuper en somme de la manière dont la ville peut gagner plus d'argent, au lieu de se concentrer uniquement sur la façon de le dépenser. Il s'agirait de travailler ensemble pour augmenter les recettes fiscales, sans passer évidemment par une hausse du taux d'imposition. Rendre Lausanne plus riche, pour permettre de maintenir les politiques d'investissements et les dépenses nécessaires de Lausanne.

La Municipalité a, certes, décidé de lancer un plan structurel d'amélioration financière (PSAF II) qui prévoit de nouvelles recettes, mais qu'en est-il d'un véritable plan stratégique pour permettre d'augmenter l'attractivité de la ville pour des contribuables plus aisés, des sièges sociaux d'entreprises à haut potentiel de développement, ou pour augmenter la performance de l'économie touristique et commerciale de la ville ?

Face aux défis de la ville et dans l'optique de maintenir son attractivité et ses ambitions, les soussignés demandent à la Municipalité de bien vouloir présenter au Conseil communal un plan de développement stratégique présentant :

1. Les mesures qu'elle entend prendre, sur une vision à moyen/long terme et en fixant des objectifs clairs basés sur les exemples d'autres villes, pour attirer de nouveaux contribuables et des entreprises à forte capacité contributive;
2. La façon dont elle entend informer annuellement, lors du budget, le Conseil communal de l'avancement et des atteintes de ces objectifs.

Discussion préalable

**M. Philippe Miauton (PLR)** : – L'objectif de cette motion est de proposer une approche plus positive de la fiscalité, donc non pas de parler de coupes ou de comment dépenser l'argent, mais d'essayer plutôt de réfléchir à comment en gagner suffisamment pour ne pas avoir à se poser ces questions difficiles d'année en année.

La Ville peut gagner plus d'argent. On souhaite donc demander à la Municipalité un véritable plan stratégique visant à augmenter le nombre de personnes physiques et morales qui seraient des contributeurs nets aux finances de la Ville. Ce serait un plan stratégique pour permettre d'augmenter l'attractivité de la ville pour les contribuables, et également pour essayer d'attirer plus d'entreprises, ainsi que d'améliorer la performance de l'économie touristique et commerciale. La motion est assez large, et nous restons ouverts concernant son développement, pour laisser toute la latitude à la Municipalité. Nous proposons de renvoyer cette motion directement à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

**M<sup>me</sup> Sarah Neumann (Soc.)** : – Etant donné le caractère autoritaire de la motion et la complexité du sujet évoqué par l'interpellateur, je demande le renvoi en commission.

**M. Matthieu Carrel (PLR)** : – Je rappelle au plénum que cette motion a été déposée dans une démarche du PLR qui a permis de soutenir le budget. Elle revêt une importance tout à fait particulière pour nous, et c'est un des éléments qui nous permettra de créer, à l'avenir, une majorité fiscale ou budgétaire pour cette ville.

**M. Daniel Dubas (Les Verts)** : – Les Verts soutiennent également le renvoi en commission. Nous sommes un peu étonnés que cette motion ait été acceptée par le Bureau légal, parce que, selon nous, elle ne respecte pas la forme d'une motion ; cela devrait être un postulat.

**La demande de renvoi en commission est appuyée par cinq conseillers.**

La discussion est close.

**La motion est renvoyée en commission.**

---

**Motion de M. Pierre Ethenoz et consorts : « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables »**

Développement photocopié

Le budget 2017 de la Ville de Lausanne présente un déficit de CHF 39.0 millions, sur un total de charges de CHF 1.856 milliard, alors que le budget 2016 était légèrement bénéficiaire, avec un excédent prévu de CHF 0.3 million. La marge d'autofinancement prévisible pour 2017 de 73.2 millions ne suffira pas à couvrir les investissements nets de 204.4 millions.

Le résultat préoccupant attendu pour l'année 2017 s'explique par une contraction des recettes fiscales des entreprises (-CHF 13.5 millions par rapport au budget 2016), par une baisse des revenus en provenance des réseaux (-CHF 7.3 millions), par la mise en œuvre d'Equitas (coût de CHF 4.3 millions en 2017), et par une augmentation des amortissements à hauteur de CHF 10 millions. A eux seuls, ces quatre facteurs péjorent le budget de la

Ville de Lausanne de CHF 35.1 millions. Consciente de la nature pérenne de ces détériorations, la Municipalité a annoncé avoir décidé de lancer un plan d'amélioration financière, dont l'enveloppe a été fixée à CHF 35 millions, et d'optimiser son plan des investissements.

Les dépenses et investissements prévus les prochaines années trouvent leurs sources dans des décisions populaires ou autorisées par le Conseil communal. Elles se justifient notamment par l'adaptation des infrastructures de transports et de sports et les réponses nécessaires aux besoins liés à l'augmentation de la population (écoles, crèches, culture, sécurité, etc.).

La Municipalité de Lausanne devra veiller à disposer des moyens nécessaires à une politique dynamique qui entraîne toute la région et le canton. Les projets majeurs ressortant du plan d'investissement devront être planifiés en tenant compte des moyens financiers à disposition de la collectivité.

Afin de s'assurer de moyens financiers en suffisance, la Municipalité dit avoir d'ores et déjà décidé de lancer un plan structurel d'amélioration financière (PSAF II). L'année 2017 sera consacrée à élaborer des mesures durables, qui déploieront progressivement leurs effets, à compter de l'exercice 2018. A la fin de la législature, les comptes de la Ville de Lausanne devraient s'en trouver bonifiés à hauteur de CHF 35 millions par an. Le PSAF II comporterait un volet consacré à des mesures d'économies et un volet consacré à des recettes nouvelles, sans augmentation de la fiscalité directe.

Face à cette volonté affichée par la Municipalité et à la nécessité d'y associer régulièrement le Conseil communal, face aux priorités qui doivent être définies, les soussignés demandent à la Municipalité de bien vouloir présenter au Conseil communal une étude sur :

1. Les mesures structurelles d'améliorations financières possibles, sans augmenter l'imposition directe ou indirecte pour les Lausannoises et les Lausannois, et ce à hauteur de 35 millions pérennes au plus tard en 2021 ;
2. La façon dont la Municipalité compte informer le Conseil communal et en particulier sa Commission des finances des options prises concernant les mesures d'améliorations financières sur le fonctionnement de la commune et celles concernant le plan d'investissement.

Discussion préalable

**M. Pierre Ethenoz (PLR) :** – Comme notre président de groupe vient de le rappeler, cette motion s'inscrit aussi dans le cadre de l'adoption du budget par le PLR, qui a, je vous le rappelle, présenté un déficit relativement important de 39 millions. Dans le cadre de la discussion budgétaire, la Municipalité a dit préparer un plan d'investissements de 35 millions, sans toucher aux impôts.

Avec cette motion, on demande que la Municipalité renseigne notre Conseil sur les mesures qu'elle entend prendre, et surtout comment elle va associer la Commission des finances, ainsi que le Conseil communal, à cette démarche. Je demande le renvoi de cette motion directement à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

**M. Daniel Dubas (Les Verts) :** – Je demande le renvoi en commission. Ma remarque préalable concernant la recevabilité de la motion précédente vaut également pour celle-ci.

**M<sup>me</sup> Sarah Neumann (Soc.) :** – Je voulais demander la même chose.

**La demande de renvoi en commission est appuyée par cinq membres.**

La discussion est close.

**La motion est renvoyée en commission.**



**Postulat de M. Philipp Stauber et consorts : « Pour une réaffectation partielle du site de Beaulieu »**

Développement polycopié

**Objet du postulat**

Le présent postulat demande à la Municipalité d'examiner l'opportunité d'une étude de réaffectation partielle du site du Centre de congrès et d'exposition de Beaulieu, dans un périmètre comprenant le Front Jomini, les Halles Nord et la Halle 8, en proposant une nouvelle offre d'activités essentiellement d'utilité publique capables de contribuer au développement de cette partie de la ville en harmonie avec les quartiers environnants et leurs habitants.

**Développement**

Le 13 mai 2009, Monsieur Fabrice Ghelfi a déposé un postulat intitulé « Pour un débat complet et serein au sujet de la métamorphose de Beaulieu ». Plus de sept ans plus tard, nous constatons que le titre de son postulat a gardé toute son actualité.

Sur la base des différentes informations données par la Municipalité, par la Fondation de Beaulieu, par MCH Beaulieu Lausanne SA et par les médias durant ces deux dernières années et demi, il semble que le temps est venu de dire adieu aux foires et expositions dans les Halles Nord et de donner une nouvelle vie à cette partie du site de Beaulieu.

Avec la construction de l'écoquartier des Plaines-du-Loup et l'arrivée du métro M3, les quartiers du Nord s'urbanisent et acquièrent un caractère plus central. Etant donné son important potentiel de développement, le site de Beaulieu peut contribuer de manière significative à l'émergence de cette centralité.

Les postulants invitent la Municipalité à étudier, en collaboration avec le Canton, la Fondation de Beaulieu et de concert avec les habitants et usagers, une réaffectation partielle du site, notamment avec un renforcement des pôles santé, formation et culture qui existent à l'heure actuelle sur le site ou dans les quartiers environnants, et éventuellement l'introduction d'autres activités d'utilité publique ou économiques (start-up, économie sociale et solidaire, etc.), tout en maintenant pour l'instant une activité réduite de foires et d'expositions principalement dans les Halles Sud.

Discussion préalable

**M. Philipp Stauber (PLC) :** – Le présent postulat demande à la Municipalité d'examiner l'opportunité d'une étude de réaffectation partielle du site du Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu dans un périmètre défini par le Front Jomini, les halles nord et la halle 8. Nous proposons une nouvelle offre d'activités, essentiellement d'utilité publique, capables de contribuer au développement de cette partie de la ville, en harmonie avec les quartiers environnants et leurs habitants. L'avenir des foires et expositions, dans les halles nord notamment, nous semble compromis, et nous estimons qu'il faut donner une nouvelle vie à cette partie du site de Beaulieu.

Avec la construction de l'écoquartier des Plaines-du-Loup et l'arrivée du métro m3, les quartiers du nord s'urbanisent et acquièrent un caractère plus central. Etant donné son important potentiel de développement, le site de Beaulieu peut contribuer à l'émergence de cette centralité de manière significative.

Les postulants invitent ainsi la Municipalité à étudier, en collaboration avec le Canton, la Fondation Beaulieu et les habitants et usagers, une réaffectation partielle du site, notamment avec un renforcement des pôles santé, formation et culture et, éventuellement, l'introduction d'autres activités d'utilité publique, tout en maintenant pour l'instant une activité réduite de foires et d'expositions, principalement dans les halles sud.

Nous sommes dans une situation un peu particulière. Il se trouve que la commission N° 13 chargée de l'examen du postulat de notre collègue Jacques Pernet, intitulé « Parce que

Beaulieu le vaut bien ! ou : du maintien de l'activité des halles nord », a siégé vendredi passé. Vous voyez bien que ces deux postulats vont dans un sens opposé. Il s'est trouvé que la commission a abordé matériellement, mais pas formellement, les deux postulats et, finalement, un large consensus s'est dégagé pour les renvoyer à la Municipalité ; la commission a pu faire cela pour le postulat qu'elle a examiné. Néanmoins, les commissaires ont trouvé peu utile de recommencer la discussion dans une nouvelle commission pour le postulat que je vous présente aujourd'hui. En conclusion, je vous demande d'envoyer notre postulat directement à la Municipalité. Gianni Schneider, qui était le président de ladite commission, peut compléter l'information que je vous ai donnée.

La discussion est ouverte.

**M. Gianni-John Schneider (Soc.)** : – Effectivement, comme vient de vous le dire Philipp Stauber, un très large consensus s'est dégagé en commission vendredi passé pour que le postulat Philipp Stauber-Valéry Beaud soit directement renvoyé en Municipalité avec le postulat Jacques Pernet, qui traite du même objet.

La discussion est close.

#### **Le postulat est renvoyé à la Municipalité.**

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Philipp Stauber et consorts « *Pour une réaffectation partielle du site de Beaulieu* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

---

#### **Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Améliorer la gouvernance du Conseil communal »**

Développement photocopié

##### **Préambule**

Le conseiller communal est un élément fondamental de notre vie démocratique. Membre du corps législatif de la Ville, le conseiller communal contribue à la définition de l'action de la Ville et ceci dans tous les domaines. On peut par exemple citer l'école, les transports, la culture, ...

Le conseiller communal fait des propositions et vote, notamment sur les plans directeurs, le budget et les comptes communaux. Il contrôle aussi la gestion municipale et exerce ainsi un rôle de contre-pouvoir à la Municipalité.

Pour assurer les principes de base d'une bonne gouvernance, il est crucial que l'action du conseiller communal s'inscrive dans la transparence quant à ses intérêts propres, Il est important que les Lausannoises et Lausannois sachent quels sont les intérêts personnels du conseiller communal. Sans vouloir lui retirer ses droits de vote et d'initiative, cela permet de mieux appréhender les situations où un conseiller communal pourrait être juge et partie.

Le registre des intérêts est censé remplir ce rôle de transparence. En entrant au Conseil communal, chaque membre doit signaler au secrétariat du Conseil ses liens d'intérêt, en particulier son activité professionnelle et les éventuelles fonctions qu'il assume au sein d'organes de direction ou de surveillance de fondations, de sociétés ou d'organismes de droit public. Le secrétariat dresse ensuite le registre de ces liens: c'est ce qu'on appelle le

«Registre des intérêts». Ce registre est public et peut également être consulté auprès du secrétariat du Conseil communal à l'Hôtel de Ville.

Aujourd'hui, le registre souffre du fait qu'il ne fournit pas l'information sur l'employeur du conseiller communal. On peut imaginer le problème de gouvernance si un conseiller communal statue sur des projets de construction pour lequel son employeur a été mandaté par la Ville. Une autre faiblesse est que le règlement n'est mis à jour qu'en début de chaque année civile, ce qui laisse une période potentielle de 12 mois pendant laquelle il y aurait un manquement aux principes de base de la gouvernance.

### **Projet de règlement**

Nous proposons de la modification de l'article 57 du RCCI (Règlement du Conseil Communal de Lausanne) comme suit (les changements sont soulignés) :

**Art. 57.-** En entrant au Conseil, chaque conseiller indique au secrétariat :

- a) son activité professionnelle ;
- a<sup>bis</sup>) son employeur ;
- b) les fonctions qu'il assume au sein d'organes de direction et de surveillance de fondations, de sociétés ou d'établissements importants, suisses ou étrangers, de droit privé ou de droit public, ou d'organismes subventionnés par la Commune ;
- c) les fonctions permanentes de direction qu'il assume pour le compte de groupes d'intérêts importants, suisses ou étrangers ;
- d) les fonctions qu'il assume au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération ou de l'Etat de Vaud ;
- e) les fonctions publiques importantes qu'il assume.

~~Les modifications intervenues sont indiquées au début de chaque année civile.~~

Les modifications intervenues sont communiquées par le conseiller communal dans un délai de 3 mois au secrétariat communal afin de permettre une la mise à jour du registre des intérêts.

Le secret professionnel est réservé.

#### Discussion préalable

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Je vous propose un projet de changement du Règlement du Conseil communal. Le Conseil communal est, par définition, important dans notre démocratie et dans notre ville. Il exerce des droits politiques et il est un contre-pouvoir à la Municipalité. Il est donc important de savoir, avec une bonne gouvernance, quels sont ses intérêts. On pourrait, par exemple, imaginer qu'un architecte puisse voter sur des crédits de constructions qui seraient affectés ou menés par son employeur. Cet aspect de gouvernance est donc un élément clé pour avoir un débat démocratique sain.

Actuellement, à l'article 57, le Règlement du Conseil communal de Lausanne précise qu'il faut annoncer nos intérêts dans le Registre des intérêts au début de chaque législature ; il doit ensuite être mis à jour tous les douze mois. Malheureusement, ce registre souffre de certains problèmes. En effet, on ne nous demande pas de nommer notre employeur. Cela présente donc un problème avec l'exemple que j'ai donné sur cet architecte qui pourrait voter des crédits qui seraient affectés à des projets menés par son employeur. De plus, les changements qui interviennent dans notre vie professionnelle ou dans nos intérêts personnels ne doivent être annoncés que tous les douze mois, alors qu'on sait très bien qu'actuellement, ces changements peuvent être beaucoup plus rapides.

Le projet de règlement que je propose demande donc que l'employeur, ainsi que tout changement figurent dans le Registre des intérêts, dans un délai de trois mois, en les annonçant au Secrétariat du Conseil communal.

La discussion est ouverte.

**M<sup>me</sup> Sarah Neumann (Soc.)** : – Je demande le renvoi de cet objet en commission. En effet, ce texte distingue les conseillers communaux qui ont un employeur de ceux qui n'en ont pas. Etant donné que le secret professionnel est réservé, il n'oblige pas chacun à déclarer ses intérêts de la même façon. Cela mérite une véritable discussion.

**La demande de renvoi en commission est appuyée par cinq conseillers.**

La discussion est close.

**Le projet de règlement est renvoyé en commission.**

---

### **Postulat de M. Manuel Donzé : « Leçons de rythmique : des infrastructures inadaptées »**

Développement polycopié

Nous aimerions, à travers ce postulat, demander à la Municipalité si elle entend prendre en compte les inquiétudes de nombreux enseignants de rythmique et des parents d'élèves quant aux conditions dans lesquelles sont donnés les cours de rythmique aux enfants de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> primaire.

En effet, plusieurs faits nous ont conduit au constat d'une très grande détérioration des infrastructures permettant aux cours de rythmique d'avoir lieu (salle, équipements, etc.) :

- Sol de certaines salles de rythmique : le sol est détérioré, et pourrait être la cause de blessures pour des enfants courant parfois pieds nus.
- Température : les salles de rythmique sont très souvent insuffisamment chauffées, on a relevé des températures entre 15 et 16 degrés.
- Pianos : les pianos, éléments essentiels dans les cours de rythmique, sont souvent très usagés, pas systématiquement raccordés, et donc inutilisables. La tendance semble être de préférer l'installation de pianos numériques, d'entrée de gamme, et par conséquent inadaptés.
- Equipements hi-fi : les salles sont souvent équipées (quand elles le sont) d'appareils inadaptés à la grandeur d'une salle de rythmique ; aussi, ce matériel est souvent ancien, et ne permet pas par exemple des connexions avec un ordinateur ou un smartphone. Les autres équipements viennent aussi à manquer ou sont usagés.
- Les salles de rythmique ne sont pas pourvues d'ordinateur, ce qui compromet certains projets par exemple d'enregistrement. Elles sont aussi dépourvues d'internet, ce qui pose aussi des problèmes dans le cadre de la leçon de rythmique (par exemple passer des vidéos, des musiques, illustrer des sujets par le biais d'Internet).
- Les salles de rythmique sont souvent occupées par d'autres activités, comme les APEMS pour les pauses de midi, ce qui nécessite pour les enseignants de rythmique de devoir ranger à chaque fois tout le matériel d'enseignement.

Nous pensons qu'il est aussi important de répéter ici l'importance des cours de rythmique pour des enfants entre 4 et 6 ans ; la motricité, le développement de l'oreille musicale et de diverses capacités transversales, la mémorisation, les découvertes de musiques, l'apprentissage du rythme, par exemple, sont des éléments cruciaux dans le développement intellectuel, artistique et physique de nos enfants.

C'est pourquoi le Groupe Le Centre PDC Verts Libéraux demande à la Municipalité qu'elle étudie l'opportunité d'établir une étude portant :

- Sur le rôle et l'importance qu'on attend des cours de rythmique en 1 et 2P.

- Sur les conditions actuelles de travail pour les enseignants de rythmique, ainsi que d'apprentissage pour les élèves.
- Une évaluation des besoins en termes d'infrastructures indispensables au bon déroulement des cours de rythmique

Un plan pour remédier aux manques de matériel et autres défauts d'infrastructure, tel qu'évoqués ci-dessus.

Discussion préalable

**M. Manuel Donzé (CPV) :** – Voici quelques images, souvent plus parlantes qu'un long discours. (*Des photos sont projetées.*) Comme vous pouvez le constater dans cet exemple, les conditions de pratique de la rythmique à Lausanne se sont vraiment détériorées. Ici, vous pouvez constater que le sol est en très mauvais état, dangereux, avec des moisissures. Mais vous ne pouvez pas voir les problèmes de température, de manque de matériel, d'équipements hi-fi, de pianos désaccordés, etc.

Je pense que nous sommes tous d'accord, en tout cas je l'espère, sur le fait que les cours de rythmique sont très importants pour les enfants de 4 à 6 ans, car ils permettent la découverte de la musique et les aident dans leur développement intellectuel, artistique, sportif et dans leur apprentissage de la mobilité et du rythme. Il s'agit donc d'offrir des infrastructures adéquates à cet enseignement.

J'ai bien entendu qu'il y avait une réelle volonté de la Direction de la petite enfance pour améliorer ces équipements avec des projets de rénovation. Je remercie la Municipalité pour ses efforts, et je m'en réjouis. Malheureusement, des retards importants ont eu lieu pour ces rénovations ces dernières années, et il s'agit de les rattraper et de fixer des priorités. Je crois que la formation et le développement de nos enfants en sont une. C'est pourquoi, à travers ce postulat, je demande à la Municipalité, au nom du groupe Le Centre, PDC-Vert'libéraux, de réfléchir à un véritable plan pour remédier aux défauts des infrastructures et au manque d'équipements. Cet objet peut être renvoyé en commission.

La discussion est ouverte.

**M. Philipp Stauber (PLC) :** – Est-ce que M. Donzé peut nous dire où sont les locaux qu'il nous a montrés ?

**M. Manuel Donzé (CPV) :** – Je propose de vous montrer différents établissements en commission.

**La demande de renvoi en commission est appuyée par cinq conseillers.**

La discussion est close.

**Le postulat est renvoyé en commission.**

---

**Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Faut-il planifier une plus grande gare routière à Lausanne ? »**

Développement polycopié

Depuis quelques temps, le transport par car en ligne régulière se développe en Europe, notamment en France et en Allemagne, à la suite de diverses mesures de libéralisation.

Peu cher et fiable, ce mode de transport remporte un franc succès populaire et contribue à rapprocher les grandes villes européennes.

A l'heure actuelle, en Suisse, le « cabotage » est toujours interdit, la Confédération disposant d'un monopole historique du transport de passagers. Cela veut dire que, pour l'instant, il est interdit de transporter quelqu'un d'une ville suisse à une autre, à moins de

disposer d'une concession de la Confédération. Pour le trafic entre les grandes villes et pour faire court, ce sont les CFF qui disposent d'une telle concession.

Cependant, de plus en plus, ce monopole est contesté. Monsieur Prix a récemment pris position en faveur d'une saine concurrence en matière de transports publics. L'OFT a – quant à lui – déclaré qu'il pourrait accorder une autorisation pour de nouvelles lignes de bus en trafic intérieur.

En outre, et indépendamment du monopole fédéral, il est d'ores et déjà parfaitement licite de transporter des passagers depuis une ville suisse jusqu'à une ville étrangère. On constate que ce marché intéresse aussi les opérateurs. L'entreprise Allemande Flixbus a développé des lignes qui desservent les villes étrangères depuis la Suisse. Les CFF eux-mêmes se sont lancés en opérant une ligne de Zurich à l'Allemagne.

On peut donc légitimement s'attendre à ce que le transport de passagers par cars sur des lignes régulières se développe fortement en Suisse, et à Lausanne.

Cela ne va pas sans poser quelques questions. En effet, l'arrivée de ces bus en ville doit être encadrée, et les infrastructures nécessaires suffisamment dimensionnées, afin d'éviter un risque de congestion. En outre, il convient probablement d'éviter que ces bus arrivent jusqu'au cœur de la ville. Il faudra donc de s'assurer que la gare routière en question soit correctement desservie par les transports en commun de la ville.

Au vu des éléments qui précèdent, il est demandé à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'installer à Lausanne une gare routière correctement desservie, respectivement de moderniser l'infrastructure existante afin de permettre l'arrivée du transports de passagers par car sur des lignes régulières.

#### Discussion préalable

**M. Matthieu Carrel (PLR) :** – Vous êtes certainement tous conscients qu'il y a une libéralisation des bus longue distance au niveau européen, c'est-à-dire des bus qui relient les villes entre elles, et non plus des bus à l'intérieur des municipalités ; des cars, pour être précis.

Actuellement, c'est interdit en Suisse. Il y a une interdiction du cabotage, ce qui fait qu'aucune entreprise ne peut relier deux villes suisses par des bus sans avoir une concession de l'Office fédéral des transports, soit de la Confédération. Le monopole appartient aux CFF.

Toutefois, on voit qu'il y a un mouvement d'ouverture du marché. On ne sait pas encore quelle forme prendra cette ouverture en Suisse. S'agira-t-il de concessions qui seront attribuées à des lignes de bus par la Confédération, ou s'agira-t-il d'une libéralisation comparable à ce qui s'est passé en France ou en Allemagne, pour le plus grand bénéfice des consommateurs ? On verra quelle forme cela prendra. Mais on constate qu'il y a un mouvement pour l'ouverture.

Le chef de l'Office fédéral des transports a dit qu'il y réfléchissait. M. Prix s'est positionné à ce sujet. Une motion ou un postulat au niveau fédéral propose l'ouverture de ce marché. D'où ma question à la Municipalité : si l'on estime acquis que, dans un horizon temporel acceptable, il y aura des lignes de bus entre les villes, les infrastructures d'accueil à Lausanne sont-elles suffisantes ? Ou est-ce qu'il faudra une gare routière plus grande ? C'est une question de simple planification, parce qu'à Lausanne, on n'a naturellement pas le pouvoir d'autoriser ces lignes de bus. Je demande le renvoi direct à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

**M. Filippo Rivola (Soc.)** : – Je demande le renvoi en commission pour discuter des dangers liés à la libéralisation du car longue distance, ainsi que des frais qui seraient engendrés pour la collectivité publique, notamment avec la construction d'une nouvelle gare routière.

**La demande de renvoi en commission est appuyée par cinq membres.**

La discussion est close.

**Le postulat est renvoyé en commission.**

---

### **Interpellation urgente de M. Xavier Company et consorts : « Quel futur pour le Basketball club de Lausanne ? »**

Développement polycopié

Toute la presse romande en parle depuis la semaine passée, le club de basket de notre ville semble être au bord de la faillite.

Alors que le BBC Lausanne vient de rejoindre l'élite suisse, en retrouvant la Ligue national A cette année et en atteignant directement les demi-finales de la coupe de Suisse, des problèmes financiers semblent noircir le tableau sportif brillant depuis quelques années. En effet, le club a, dans un premier temps, annoncé qu'il devait trouver CHF 45'000.- d'ici au 13 janvier 2017, faute de quoi la faillite serait prononcée. Un sursis a pu être trouvé grâce aux discussions entre les dirigeants du club et Swiss Basketball, mais pour combien de temps ? Selon différents médias romands, le club doit encore trouver CHF 150'000.- d'ici à la fin de la saison pour assurer sa survie.

Un appel aux dons a été lancé mardi passé par le club lui-même afin d'éviter la faillite, ce qui lui a permis de récolter quelques CHF 34'100.-. Dans ce cadre, M. Oscar Tosato aurait déclaré au *24 heures* que la ville faisait déjà le maximum : « Nous offrons une subvention ainsi que les infrastructures et un soutien à l'emploi. Nous ne pouvons pas faire plus. »<sup>1</sup>.

Le BBC Lausanne, ce n'est pas seulement une première équipe qui retrouve sa forme d'antan (deux fois champion de Suisse, six fois vainqueur de la Coupe de Suisse), mais c'est également un important mouvement junior. Le basketball est un sport principalement romand et tessinois en Suisse, la perte d'une équipe à Lausanne ternirait donc fortement l'image sportive de la ville. Le basketball est ainsi ancré dans la vie des Lausannoises et des Lausannois depuis des décennies, tant comme sport d'élite que comme formation pour les juniors et comme sport récréatif.

Nous demandons dès lors à la Municipalité de nous renseigner sur les points suivants :

1. Dans quelle mesure la Municipalité de Lausanne a-t-elle été informée des difficultés financières du BBC Lausanne ?
2. Le cas échéant, quelles sont réellement ces difficultés et quelles en sont leurs causes ?
3. La Municipalité de Lausanne a-t-elle été sollicitée pour financer tout ou partie de la dette actuelle du BBC Lausanne ? Si oui, quelle a été sa réponse et pour quelles raisons ?
4. Dans quelle mesure la Ville de Lausanne pourrait apporter son aide au BBC Lausanne pour éviter la faillite du club (par exemple par une participation extraordinaire, un prêt, une garantie financière, un appui administratif, un soutien officiel, etc.) ?

---

<sup>1</sup> Article du *24 heures* : « Nous sommes à une semaine de la faillite », du 8 janvier 2017.



En cas de faillite du BBC Lausanne, la Ville de Lausanne a-t-elle une stratégie pour préserver un club de basketball d'élite et de formation de junior ?

#### Discussion

**M. Xavier Company (Les Verts) :** – Comme vous avez certainement pu le voir, au début de l'année, la presse romande a largement parlé des risques de faillite de notre club de basket communal, alors que celui-ci venait de rejoindre l'élite du basketball suisse, en remontant en Ligue nationale A. Moins de six mois après, il annonçait être à une semaine de la faillite s'il ne récoltait pas 45 000 francs d'ici au 13 janvier. Une large demande populaire a été lancée et lui a permis de récolter 34 000 francs en une semaine et d'obtenir un sursis auprès de Swiss Basketball, mais pour combien de temps ?

On a ensuite entendu dire que le club avait besoin de 150 000 francs pour finir l'année, sans savoir exactement d'où venaient ces demandes d'argent ni pourquoi on était aussi proche de la faillite, alors que les résultats sportifs sont bien au rendez-vous, et même mieux que prévu, puisque le club a atteint les demi-finales de la Coupe de Suisse et se porte relativement bien en Ligue nationale A.

Mais le BBC Lausanne n'est pas seulement une équipe qui retrouve sa forme d'antan – je rappelle qu'il a été champion suisse deux fois et six fois vainqueur de la Coupe de Suisse : il est également un important mouvement junior. Pour une ville du sport et capitale olympique, pour une capitale mondiale du sport, il est essentiel d'avoir un club sportif de basketball aussi important et de le maintenir au plus haut niveau. La perte d'une équipe à Lausanne ternirait non seulement l'image du sport en Suisse, mais aussi dans cette ville. Il faut rappeler que le basket est un sport romand et tessinois, qui touche assez peu la Suisse alémanique. Donc Lausanne doit, à mon sens, avoir une place importante dans ce sport. De plus, une huitantaine de juniors sont inscrits au BBC Lausanne. Cela n'existerait plus si le club est en faillite dans un avenir proche. Dès lors, pour avoir plus de renseignements sur la situation actuelle du club, j'ai quelques questions à la Municipalité.

#### Réponse de la Municipalité

**M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale :** – En préambule, j'apporte quelques précisions aux propos de M. Company. Comme il l'a dit, si l'histoire du basketball à Lausanne est riche et a connu ses heures de gloire – deux titres de champion suisse de Ligue nationale A, en 1952 et 1964 –, elle a aussi été mouvementée. Né en novembre 1929, ce qui s'appelait l'Epi sport Lausanne, le club de basketball de Lausanne connaîtra moult vicissitudes : changement de nom, équipe dirigeante peu fiable et souvent remplacée, faillite, pour finalement devenir, en 2010, le Basketball Club Lausanne, ou BBC Lausanne.

Confortée par des résultats sportifs de qualité et par un engouement auprès des jeunes, la Municipalité a toujours estimé que le basketball avait une place parmi les sports majeurs lausannois. C'est pourquoi, lors de l'élaboration, puis de la présentation de la politique municipale en matière de sports d'élite – rapport-préavis N° 2008/08 intitulé « Attribution de subventions dans le domaine sportif - nouveau volet 'sport phare' » –, la décision d'inclure le basketball parmi les quatre sports collectifs majeurs lausannois a été prise, au même titre que pour le football (FC Lausanne Sport), le hockey sur glace (Lausanne Hockey Club) et le volleyball (Lausanne Université Club), et de lui faire bénéficier ainsi des aides spécifiques dans ce domaine.

C'est dans ce contexte qu'en 2014, les nouveaux dirigeants du BBC Lausanne ont pris contact avec le conseiller municipal en charge des sports et le Service des sports, afin de trouver, ensemble, un moyen de pérenniser la situation du club. En effet, bien que champion de Ligue nationale B, et de ce fait promu en Ligue nationale A, le BBC Lausanne ne pensait pas avoir les moyens, tant financiers qu'humains, pour accéder à la plus haute ligue du championnat national. Cette approche raisonnable a convaincu la Municipalité. Le 12 juin 2014, la Municipalité a offert une aide financière spéciale sur trois



ans, pour les saisons 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, hors dispositions du rapport-préavis N° 2008/08, et a accordé au BBC Lausanne la gratuité pour l'utilisation de la salle omnisports de la Vallée de la Jeunesse, seule salle lausannoise répondant aux normes de la Suisse Basket League, pour une valeur annuelle de 12 000 francs de location, et l'octroi d'une subvention annuelle de 70 000 francs si le championnat se déroulait en Ligue B, et de 100 000 francs par année s'il se déroulait en Ligue A.

Ces aides étaient indépendantes de celle perçue par le club dans le cadre du soutien aux juniors, soit des aides à la formation et au paiement des loyers, telles que définies dans les prescriptions municipales en matière d'octroi de subventions et d'aides dans le domaine sportif, d'un montant de 20 000 francs en 2016 pour le BBC Lausanne.

Vainqueur à nouveau du Championnat de Ligue B lors de la saison 2015-2016, le BBC Lausanne se retrouve une nouvelle fois devant la question du passage en Ligue nationale A. A la veille du changement de législature, les dirigeants du club ont pris contact avec la Ville et ont fait part de leurs inquiétudes, mais aussi de leurs convictions pour boucler le budget et être en Ligue nationale A lors de la saison 2016-2017. De son côté, la Ville a rappelé les termes de son soutien. Relevons que les dirigeants du BBC Lausanne, conscients de l'effort exceptionnel de la Ville de Lausanne à l'égard du club, n'ont pas demandé d'aide supplémentaire.

Aujourd'hui, alors que ses résultats sportifs sont excellents pour un milieu du classement LNA, demi-finale de la Coupe Suisse, comme vous l'avez parfaitement dit, le BBC Lausanne doit faire face à des difficultés financières qui menacent son existence même. Il apparaît clairement que ses dirigeants n'ont pu concrétiser les recherches de sponsors et ainsi boucler leur budget. Avec un contexte économique défavorable et un manque de visibilité du sport, le basketball – vous avez raison, monsieur Company – est présent essentiellement en Suisse romande et au Tessin. Il n'a pas une structure administrative et financière digne de ce nom, et manque de professionnalisme dans les démarches et les suivis. Les raisons de cet insuccès sont nombreuses, et il ne nous appartient pas de porter un jugement.

Actuellement, pour éviter la faillite et finir la saison, en juin 2017, le club doit trouver 150 000 francs. Pour ce faire, il a lancé plusieurs appels au soutien, y compris au travers des réseaux sociaux et du financement participatif. Dès l'annonce de ces problèmes, la Ville n'est pas restée les bras croisés. Avec le Canton, mais aussi avec les dirigeants du FC Lausanne Sport et du Lausanne Hockey Club, elle se mobilise pour trouver des solutions, tant financières qu'humaines, et ainsi sauver le BBC Lausanne.

Enfin, il importe de relever que, pour un budget annoncé de 350 000 francs, le soutien de la Ville de Lausanne au BBC Lausanne s'est élevé, en 2016, à 132 000 francs, dont 112 000 francs au club phare et 20 000 francs d'aide au mouvement juniors, faisant ainsi de Lausanne le principal sponsor du club.

Pour répondre à la première question, avant de prendre formellement la décision d'accepter la promotion en Ligue nationale A de basketball et de participer à la saison 2016-2017 dans cette ligue, les dirigeants du BBC Lausanne ont eu une séance, juste avant le changement de législature, avec le conseiller municipal en charge des sports, son successeur et le Service des sports. Lors de cette séance, les responsables du club, sans demander d'aide supplémentaire de la part de la Ville de Lausanne, ont indiqué qu'ils éprouvaient des difficultés à boucler le budget du club pour la saison à venir, mais qu'ils étaient confiants dans le succès de leurs recherches de sponsors.

Pour répondre à la deuxième question, toujours eu égard aux indications que nous avons au moment où vous avez déposé cette interpellation, il y a quinze jours, le club doit 45 000 francs à Suisse Basketball, la Fédération suisse de basketball, au titre des cotisations – droit de participer au championnat de Ligue A. La Fédération a octroyé des facilités de paiement et une partie de la somme due a pu être collectée grâce à une

opération de financement participatif. Pour le reste, il lui manque 150 000 francs pour finir sa saison.

Les causes des difficultés financières du BBC Lausanne sont avant tout liées à un manque de sponsors autres qu'institutionnels. Le principal sponsor est la Ville de Lausanne et le deuxième est le Fonds du sport vaudois. Il n'a pas d'autres revenus. Quant aux raisons de ce manque de sponsors, comme la Municipalité l'a indiqué en préambule à ses réponses, elles sont diverses : contexte économique défavorable, manque de visibilité du sport, absence d'une structure administrative et financière digne de ce nom, manque de professionnalisme dans les démarches et leurs suivis. Quoiqu'il en soit, il n'appartient pas à la Municipalité de porter un jugement.

Pour répondre à la troisième question, les dirigeants du BBC Lausanne, conscients de la part importante du budget du club constitué par le soutien financier de la Ville de Lausanne, n'ont présenté aucune demande supplémentaire ou particulière.

Pour répondre à la quatrième question, aujourd'hui, la Ville de Lausanne, l'Etat de Vaud et leurs services des sports respectifs coordonnent un groupe de soutien qui réfléchit aux mesures à prendre pour permettre au BBC Lausanne de financer la fin de sa saison 2016-2017 et ainsi éviter la faillite. Comme indiqué en préambule, les dirigeants du FC Lausanne Sport et du LHC se sont joints aux acteurs publics. Vous avez d'ailleurs pu le voir, depuis la dernière séance du Conseil communal, il y a eu une vente d'oranges lors d'un match du Lausanne Hockey Club et un repas de soutien commun aux grands clubs est en cours d'organisation. Ils ont fait part de leur volonté de soutenir le BBC Lausanne, que ce soit en termes d'appui administratif, de mise à disposition d'infrastructures ou d'actions en vue de récolter des fonds, voire de servir de relais avec les instances dirigeantes du Basketball suisse. Le conseiller d'Etat en charge de l'économie et du sport et le conseiller municipal en charge des sports et de la cohésion sociale s'engagent également personnellement lors de compétitions sportives et auprès des médias pour soutenir la cause du BBC Lausanne.

Parallèlement à la nécessité de récolter l'argent pour finir la saison, le BBC Lausanne doit relever un autre défi. Pour obtenir le droit de jouer la saison prochaine, nous l'espérons tous, en Ligue nationale A, ses dirigeants doivent soumettre à Suisse Basketball, d'ici au 28 février prochain, un dossier de licence comprenant, entre autres, un budget équilibré et crédible, d'environ 400 000 francs. Ce dossier sera ensuite soumis à une commission ad hoc qui rendra sa décision au plus tard entre fin mars et début avril. Si tous les éléments concordent pour une participation à la saison 2017-2018 en Ligue nationale A, le BBC Lausanne aura jusqu'au 31 mai pour confirmer son inscription. Le soutien de la Municipalité de Lausanne sera ainsi adapté en fonction de l'obtention d'une licence en Ligue nationale A pour la prochaine saison.

Pour répondre à la cinquième question, la Municipalité désire avant tout que le BBC Lausanne puisse subsister sous une forme ou une autre et continuer son excellent travail de formateur auprès des jeunes. Rappelons que les M16, les juniors de moins de 16 ans de ce club, ont été sacrés champions suisses en 2016. Toutefois, l'éventualité d'une faillite et d'une disparition du club ne pouvant être écartée, des contacts ont été pris avec Suisse Basketball et le Pully Basket pour préserver le mouvement junior et continuer les discussions entreprises par les deux clubs l'année dernière dans l'optique de fonder un grand club de basketball dans la région.

La discussion est ouverte.

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – Il faut être attentif au nombre de juniors que forme ce club de basket. Il y a deux éléments qui me semblent un peu contradictoires dans la présentation de notre municipal. C'est clair qu'avec une vente d'oranges à un ou deux francs l'orange, on n'ira pas bien loin.

La Ville de Lausanne doit mettre l'accent sur la fusion avec le Pully Basket club et trouver une solution dans ce sens. Cela s'annonce en effet assez difficile de réunir 400 000 francs pour l'année prochaine s'il manque déjà plus de 150 000 francs en janvier 2017 pour finir la saison. Est-ce le rôle des collectivités publiques de subventionner ou de financer un club en difficulté ? Je pense qu'on a notre part à jouer, en tout cas en ce qui concerne le mouvement junior.

Maintenant, par rapport à la suite de la saison du BBC Lausanne, on peut se montrer un peu pessimiste ce soir si aucune aide de notre part n'intervient, au moins pour que le club puisse terminer la saison dans la ligue où il joue actuellement.

**M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale** : – La situation du BBC Lausanne, comme celle de tous les clubs sportifs, me tient à cœur. Entre le dépôt de l'interpellation urgente et aujourd'hui, nous avons eu un certain nombre de réunions. Il me semble de mon devoir de vous donner la situation au 30 janvier 2017. Vous me permettez de citer les propos de l'entraîneur du BBC Lausanne dans le journal *24 Heures*, le lundi 30 janvier.

M. Dessarzin dit qu'un élan de solidarité inédit a permis au club vaudois de tenir bon, même à coups d'un franc, monsieur Gaudard. Je cite : « Désormais, les dirigeants s'organisent pour boucler le budget de la saison en cours. "Nous avançons de mois en mois", explique Randoald Dessarzin. "Les perspectives sont encourageantes, mais nous ne sommes pas sauvés." Un groupe de travail a été mis sur pied et des réunions sont tenues chaque jeudi avec le Département des sports de la Ville de Lausanne. Parmi les actions déployées, celle de la vente symbolique du terrain (25 francs par m<sup>2</sup>). Concrètement [et c'est important que vous soyez au courant], le roulement mensuel est estimé à 30 000 francs pour le club. Le bouclage du mois de février serait en passe d'être terminé. Il reste donc le mois de mars et celui d'avril, si le club se qualifie pour les play-off. »

**M. Xavier Company (Les Verts)** : – Comme vous l'avez dit, monsieur le municipal, il y a eu un élan de solidarité à Lausanne depuis le début de l'année. Il y a eu des ventes ces dernières semaines, les 34 000 francs récoltés par la population directement au début de l'année, diverses personnalités, sportives ou non, se sont exprimées pour le maintien du BBC Lausanne et, chaque jour, il y a des communautés, des personnalités et des fans qui expriment leur volonté de voir subsister ce club.

Comme l'a dit M. Gaudard, le basketball lausannois pourrait être pessimiste si aucune aide n'intervient de notre part, au moins pour finir la saison. Il est aussi de notre devoir et dans notre intérêt de soutenir financièrement la formation de jeunes sportifs, et pas uniquement des jeunes footballeurs ou hockeyeurs, qui sont beaucoup plus médiatisés au niveau professionnel que le basketball, mais de garder une diversité dans les sports. C'est la raison pour laquelle je dépose une résolution.

#### Résolution

Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour aider le BBC Lausanne à éviter la faillite et le soutienne dans la continuation de son activité, tant d'élite que de formation.

Il est passé à la discussion sur la résolution.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR)** : – Il y a quelques années, la Municipalité de Lausanne avait soutenu le LHC pour qu'il ne tombe pas en faillite. Il y a énormément de jeunes qui pratiquent le basketball à Lausanne ou dans les environs, et ce serait une bonne chose que la Commune puisse effectivement aider ce club à ne pas faire faillite.

**M. Guy Gaudard (PLR)** : – Personnellement, j'irais plus loin dans la résolution en précisant que le Conseil communal souhaite que la Municipalité garantisse le budget de fonctionnement jusqu'à fin avril, soit la fin du championnat lors des play-off, pour autant que le club se qualifie.

**M. Manuel Donzé (CPV) :** – Une grande partie du monde politique et des médias est focalisée sur la construction du stade de foot, de la piscine et de la patinoire, et un club aussi prestigieux que le Basket Club de Lausanne se meurt.

L'interpellation et la résolution de mon collègue Company sont cruciales. Mais la réponse apportée par la Ville de Lausanne ne m'a pas tout à fait convaincu. Le foot et le hockey sont très importants pour Lausanne, mais ils ne sont pas les seuls sports qui méritent d'être aidés et soutenus. Je salue ici les subventions accordées au sport en général à Lausanne, mais la Ville a souvent fait le choix, par exemple, de la culture au détriment du sport. Il ne faut pas les opposer. N'oublions pas que le sport et la formation des jeunes à travers le sport sont très importants.

Dans un moment, nous parlerons des écoles de musique. C'est la même problématique. Les activités parascolaires telles que le sport et la musique, la mobilité, la créativité, le jeu en équipe, sont essentielles au développement de nos enfants. Il ne s'agit pas ici de soutenir un club élitiste coupé de sa base. Au contraire, le club de basket de notre ville a toujours réussi à conjuguer sport de haut niveau et mouvement junior. Il s'agit de préserver cet équilibre. Je soutiendrai donc cette résolution.

**M<sup>me</sup> Sarah Neumann (Soc.) :** – J'aurai probablement moins de verve que mon préopinant. Néanmoins, je précise que le groupe socialiste tient également à accompagner le sport, comme il le fait pour la culture. Nous soutiendrons la résolution de M. Company.

La discussion est close.

**La résolution est adoptée sans avis contraire et 5 abstentions.**

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Xavier Company et consorts : « Quel futur pour le Basketball Club de Lausanne ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour aider le BBC Lausanne à éviter la faillite et le soutienne dans la continuation de son activité, tant d'élite que de formation. »*

### **Interpellation de M. Manuel Donzé et consorts : « Ecoles de musique »**

Développement polycopié

Le 14 décembre 2016, le Grand Conseil tirait un trait définitif sur une augmentation de 8.50 à 9.50 par habitant de la contribution des communes et du Canton de Vaud pour 2017. Le Canton de Vaud ainsi n'allait pas modifier son budget et sa contribution à la FEM, la fondation pour l'enseignement de la musique, pour tenir compte de ses engagements contenus dans la Loi sur les écoles de musiques (LEM), notamment dans les dispositions transitoires, qui prévoyaient cette augmentation en 2017.

Le manque à gagner pour la FEM, et donc pour les écoles de musique, se monte au niveau vaudois à environ CHF 800'000 pour 2017, rien qu'en ce qui concernait la contribution de l'Etat de Vaud, à quoi il faut rajouter la même chose pour les communes.

Un membre du Conseil communal de Lausanne, dans une question orale, avait déjà interpellé la Municipalité pour entendre la réponse que celle-ci entendait donner sur la contribution purement lausannoise. Les débats au Grand Conseil n'étant pas terminés, la Municipalité n'était pas en mesure d'y donner une réponse définitive.

Elle distinguait, par la voix de son syndic, deux éléments qui concernaient le budget lausannois et les aides apportées aux écoles de musique : la contribution à la FEM et les subventions spécifiques à certaines écoles de musique lausannoise. Il confirmait aussi que le montant budgété par habitant était bien de 9.50.- par habitant pour 2017, comme prévu dans la LEM.

Maintenant, nous savons à quoi nous tenir quant à la contribution du Canton, qui ne bougera pas sur le montant par habitant à 8.50 : les écoles de musique se retrouvent dans une situation compliquée, avec un certain nombre de projets qui ne pourront pas se faire, tels qu'ouvertures de classes, achats d'équipements, camps de musique, spectacles, mais aussi la revalorisation salariale tant attendue depuis plus de cinq ans par les enseignants de musique.

Début 2017, il est donc extrêmement urgent de trouver des solutions rapidement, notamment pour nos écoles de musique lausannoise.

Cette interpellation vise à mieux comprendre les intentions de la Municipalité sur l'utilisation de la contribution telle que budgétée, et j'adresse, ainsi, à la Municipalité les questions suivantes :

1. En passant de 8.50.- à 9.50.- par habitant pour 2017, quelle augmentation de contribution à la fondation pour l'enseignement de musique cela représente pour la ville de Lausanne ?
2. Est-ce que la Municipalité a l'intention de garder ce montant de 9.50 par habitant pour l'année 2017 ?
3. Etant donné que la contribution, telle que prévue par la LEM, concerne l'ensemble des écoles de musique de notre canton, si la réponse à la question 2 est positive, est-ce que la Municipalité a l'intention de verser l'augmentation de la contribution (telle que donnée à la question 1) directement aux écoles de musique de la ville de Lausanne, et selon quelle clé de répartition ?

#### Discussion

**M. Manuel Donzé (CPV) :** – Cette interpellation fait suite au vote du Grand Conseil du 14 décembre 2016, lorsque celui-ci tirait un trait sur une augmentation de 8,50 francs à 9,50 francs par habitant de la contribution des communes et du Canton de Vaud aux écoles de musique pour 2017. Cette perte se monte à 1 600 000 francs pour la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM), en charge de la redistribution de la subvention aux écoles de musique.

Dans une question orale, notre collègue Dolivo avait déjà interpellé la Municipalité à ce sujet. Les débats au Grand Conseil n'étant pas terminés, la Municipalité n'était pas en mesure de donner une réponse définitive. Elle distinguait, par la voix de son syndic, deux éléments concernant le budget lausannois et les aides apportées aux écoles de musique : la contribution à la FEM et les subventions spécifiques à certaines écoles de musique lausannoises. Elle confirmait aussi que le montant budgété par habitant était bien de 9,50 francs par habitant pour 2017, comme prévu dans la Loi sur les écoles de musique (LEM).

Aujourd'hui, avec le vote du Grand Conseil, les écoles de musique se trouveront dans une situation très compliquée, avec un certain nombre de projets qui ne pourront pas voir le jour, par exemple l'ouverture de nouvelles classes, l'achat d'équipements, des cours de musique, des spectacles, mais aussi la revalorisation salariale tant attendue – depuis plus de cinq ans – par les enseignants de musique. On s'attend aussi à une augmentation des frais

d'écologie et à l'instauration de *numerus clausus*, ce qui va à l'encontre de la démocratisation de l'enseignement de la musique voulue par la loi.

En ce début 2017, il est extrêmement urgent de trouver des solutions rapidement, notamment pour nos écoles de musique lausannoises. Cette interpellation vise à mieux comprendre les intentions de la Municipalité sur l'utilisation de la contribution budgétée.

Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Les subventions lausannoises aux écoles de musique sont une affaire relativement compliquée. Comme vous le savez, la Ville de Lausanne subventionne fortement les écoles de musique depuis de très nombreuses années. Je vous donne un seul exemple : aujourd'hui, les contributions de la ville à la FEM se montent à environ 1 150 000 francs par année. Si nous nous en tenions à l'application des dispositions de la loi cantonale, c'est-à-dire une unique subvention à la FEM, plus la prise en charge des loyers des différentes écoles de musique, nous aurions des subventions autour de 3 millions. Or les subventions lausannoises sont historiquement à plus de 6 millions par année, parce que Lausanne a financé ces écoles de musique toute seule depuis extrêmement longtemps.

L'entrée en vigueur de la Loi sur les écoles de musique a permis – modestement, mais tout de même – à la Ville de Lausanne de transférer une partie du financement qu'elle assurait directement sur la FEM, qui est pourvue par l'ensemble des communes et par le Canton, en raison d'un mécanisme que vous avez évoqué, qui se traduit en francs par habitant, et qui doit en principe se monter à 9,50 francs, si on respecte la loi. Le Grand Conseil, sur proposition du Conseil d'Etat, a décidé de maintenir le montant à 8,50 francs par habitant pour 2017.

La FEM mutualise le financement des écoles de musique et permet à l'ensemble des écoles du Canton, les lausannoises, comme les autres, d'avoir une partie de subventions. La Commune n'est donc plus la seule source de financement, il y a aussi les autres communes qui assurent indirectement une partie du financement, tout comme le Canton. Cela signifie qu'aujourd'hui, dans le budget lausannois pour les écoles de musique que vous avez voté au mois de décembre, il y a deux composantes qui interviennent. D'une part, il y a une contribution à la Fondation pour les écoles de musique et, de l'autre, des subventions directes à l'ensemble des écoles de musique lausannoises, qui sont les subventions dites historiques. C'est-à-dire que, à part ce qui a pu être repris par la FEM, nous avons fait en sorte que les moyens des écoles de musique soient grosso modo équivalents à ce qu'ils étaient avant. Il y a quelques petites différences – j'y reviendrai après –, mais, grosso modo, entre les subventions historiques et les contributions à la FEM, et ce que reçoivent ensuite les écoles lausannoises de la part de la FEM, on est sur une opération blanche.

Il en a résulté une économie de quelques centaines de milliers de francs pour la Ville. C'est lié à ce que j'évoquais avant, à savoir qu'enfin, grâce, à la nouvelle Loi sur les écoles de musique, nous avons pu obtenir une partie de financement mutualisée. Il faut savoir que, pour l'ensemble de nos écoles de musique, la part des élèves non lausannois est importante. Elle est très importante au Conservatoire et un peu moins à l'Ecole sociale de musique, pour des raisons qu'on imagine volontiers. N'empêche que, sur l'ensemble des écoles de musique, il y a une proportion relativement importante d'élèves non lausannois.

Les subventions historiques votées par le Conseil communal chaque année ont été adaptées à la baisse en même temps qu'augmentait la contribution à la FEM – on avait une sorte d'opération de règle de trois. La baisse des subventions historiques était compensée par l'augmentation des subventions à la FEM, l'objectif étant de permettre de maintenir les écologies des Lausannois à des niveaux acceptables.

Je précise que la question des salaires ne se pose pas pour les écoles lausannoises, puisque, depuis très longtemps, elles ont des niveaux de rémunération conformes aux normes que souhaite atteindre l'ensemble du Canton. Et si la nouvelle Loi sur les écoles de musique a



effectivement permis en partie, et doit permettre encore, d'améliorer les conditions de travail des professeurs des écoles de musique, cela se manifeste surtout par un rattrapage des conditions de travail d'autres écoles du Canton sur les standards de la future convention collective, qui sont proches des conditions de rémunération et de travail appliquées par les écoles lausannoises, parfois même un peu inférieures aux pratiques actuelles des écoles lausannoises. Contrairement à ce que laisse entendre l'interpellateur, il n'y a pas tellement d'enjeu de ce point de vue, ce qui est plutôt rassurant. Evidemment, si on diminue les contributions à la FEM et que l'on diminue nos subventions aux écoles, cela aura forcément des conséquences sur leurs moyens à disposition.

Ce que je vous ai indiqué lors de la réponse à la question orale de M. Dolivo était inexact, puisque le budget 2017, que vous avez voté, prévoit une contribution de 8,50 francs par habitant à la FEM. En effet, au moment où nous avons établi le budget, le décret du Conseil d'Etat était déjà publié, et il prévoyait une contribution de 8,50 francs par habitant. Par contre, nous n'avons pas baissé les subventions historiques, ce qui signifie que l'entier des contributions dues aux écoles des musiques est garanti pour 2017, puisque nous les avons maintenues à leur niveau. Si le Grand Conseil avait décidé, ce qu'il a malheureusement refusé, de respecter la loi et d'augmenter sa contribution à 9,50 francs, les comptes auraient été modifiés, au sens où la contribution à la FEM aurait augmenté d'un franc et les subventions historiques auraient diminué d'un franc ; cela représente environ 138 000 francs par année à Lausanne. On n'a pas tout à fait le même comptage du nombre d'habitants ; on ne parle pas de 142 000 habitants, mais d'un peu moins, mais ce sont des affaires de statistique. En gros, un franc par habitant représente un peu moins de 140 000 francs par année, ce qui aurait été l'enjeu financier d'un transfert entre la subvention historique et la contribution à la FEM.

Comme la contribution à la FEM est restée à 8,50 francs pour 2017, conformément au décret voté par le Grand Conseil, et que nous avons maintenu nos subventions historiques à leurs montants de 2016, il n'y a aucune baisse dans le financement des écoles de musique de la part de la Ville de Lausanne.

**M. Manuel Donzé (CPV) :** – Je suis un peu surpris de la réponse de M. le syndic. La réponse à M. Dolivo était incorrecte, mais peut-être que le commissaire qui a siégé avec moi lors des travaux de la Commission des finances sur le Département de la culture pourra le confirmer ou l'infirmier. On nous a toujours parlé d'un montant de 9,50 francs de contribution. Ma deuxième question doit donc être modifiée : la Municipalité a-t-elle l'intention d'augmenter ce montant à 9,50 francs par habitant pour l'année 2017 ?

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Je vais répondre indirectement à votre question et, je crois, aussi à votre préoccupation ; c'est, finalement, la réponse importante : nous maintenons l'entier de nos contributions aux écoles de musique en 2017, donc au niveau auquel nous les aurions maintenues si la contribution à la FEM était de 9,50 francs. Il n'y a donc aucune réduction des moyens octroyés par la Ville de Lausanne en 2017 aux écoles de musique par rapport à ce qu'elle aurait mis si la contribution à la FEM avait été de 9,50 francs.

**M. Manuel Donzé (CPV) :** – C'est beaucoup plus clair, merci. Ma troisième question n'a donc plus lieu d'être, puisque la contribution ne se fera pas à la FEM, mais directement avec cette subvention, que vous appelez « historique », aux écoles de musique.

La discussion est ouverte.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – M. Donzé est député. Le mois de décembre 2016 n'est pas si loin. Il se souvient, comme moi, que la première proposition de budget de l'Etat de Vaud ronronnait de manière un peu trop consensuelle et qu'il fallait tout de même un *casus belli* pour mettre un peu de piment. Ce *casus belli* a été la subvention à la FEM. Il faut aussi dire que, manque de chance, par ce franc supplémentaire, le budget de l'Etat de Vaud passait d'un budget bénéficiaire à un budget déficitaire, d'où la crispation des positions des uns et des autres, le fait que chacun en a fait une raison de ne pas lâcher, une surenchère

d'invectives et d'arguments émotionnels. Le Conseil d'Etat nous avait tout de même dit et précisé que les budgets de la plupart des communes avaient été faits sur 8,50 francs.

En ce qui me concerne, et ce qui concerne mon groupe, nous sommes satisfaits de la réponse de la Municipalité. Le budget de la Ville de Lausanne a été fait sur une base de 8,50 francs. Je crois que les choses sont rentrées dans l'ordre. Au niveau du Grand Conseil, on s'est aperçu, tous partis confondus, qu'on aurait pu faire l'économie d'un débat passionné, à défaut d'être passionnant, qui nous a pris en tout cas une heure et demie sur les deux lectures du budget. La réponse municipale nous convient et, en mon nom et en celui de mon groupe, je pense que nous pouvons en rester là.

**M. Manuel Donzé (CPV) :** – Je réagis à l'intervention de M. Chollet. Il parle de piment. Je crois que cela ne fait pas trop rire les enseignants de musique, ni les enfants qui font de la musique, donc ceux qui se retrouveront confrontés, dès le mois de janvier déjà, à des *numerus clausus*. Cela ne fait pas tellement rire la FEM, qui se retrouve avec un déficit très important pour 2017.

Je vous estime suffisamment intelligent, monsieur Chollet, pour bien comprendre que M. Broulis a joué avec ce budget en étant *break-even* et en ne permettant ainsi aucune augmentation, donc de passer justement des 8,50 francs aux 9,50 francs. On aurait très bien pu présenter un autre budget. Votre réponse est un peu désuète par rapport à cette question de budget. Dans un sens, je trouve assez scandaleux que vous approuviez la démarche de la Municipalité de rester à 9,50 francs quand vous votez contre au Grand Conseil. C'est tout de même assez absurde et paradoxal.

**M. Grégoire Junod, syndic :** – J'ai siégé quelques années au Grand Conseil et à la Commission des finances du Grand Conseil. On sait que M. Broulis a effectivement toujours présenté des budgets légèrement bénéficiaires et des comptes largement excédentaires, réduisant ainsi la marge de manœuvre du Grand Conseil.

Cela dit, monsieur Chollet, M. Donzé a parfaitement raison. Il faut savoir, et je le dis aux députés qui sont dans cette salle, qu'en ayant refusé la contribution à la LEM, pourtant inscrite dans la Loi sur les écoles de musique, vous travaillez contre les intérêts de la Ville. Vous vous félicitez aujourd'hui que nous maintenions l'entier des subventions historiques, mais nous comblons une partie de la non-contribution de l'ensemble des communes et du Canton au pot de la FEM, qui est évidemment, et en partie, redistribué aux écoles lausannoises. Cela a des conséquences financières sur la collectivité lausannoise. M. Donzé a raison quand il vous dit qu'il y a une contradiction entre le fait de se féliciter ici que nous maintenions l'entier de nos subventions aux écoles de musique et de voter en même temps une non-augmentation au Grand Conseil, pourtant inscrite dans la Loi sur les écoles de musique.

Un petit mot sur la question du *numerus clausus*, qui n'est peut-être pas le terme adéquat, qui est le fait que les écoles de musique doivent limiter le nombre d'élèves, ce qui n'est pas une pratique nouvelle d'ailleurs. De toute manière, au bout d'un certain moment, une école doit limiter le nombre d'élèves parce qu'elle n'a pas forcément les capacités en termes de classes ou de professeurs. Ce n'est donc pas forcément choquant en tant que tel.

Mais, le fonctionnement actuel des écoles de musique, et là je m'adresse aussi aux députés, et de leur financement se fonde sur une contribution en francs par habitant. Certes, il y a une petite croissance démographique, aussi bien à Lausanne que dans l'ensemble du canton, qui fait que ces contributions augmentent chaque année dans le pot de la FEM. Cela dit, on a une augmentation du nombre d'étudiants plus rapide que l'augmentation de la population. C'est aussi le fait que la nouvelle Loi sur les écoles de musique est entrée en vigueur et des écoles se sont renforcées. La nouvelle loi traduisait d'ailleurs la volonté d'accroître l'accès à l'enseignement de la musique. Vous comprenez bien la conséquence : si le pot reste équivalent, le financement qui revient aux écoles, qui est un financement par minute d'enseignement, diminuera. Si vous accroissez le nombre d'élèves de 20 %, le



financement qui vient de la FEM à chaque école diminue d'autant pour chaque minute d'enseignement. La conséquence est toute simple : les écolages vont devoir augmenter.

Les écolages des écoles de musique sont déjà relativement importants aujourd'hui, parce que l'enseignement de la musique est souvent – pas toujours, mais très souvent – un enseignement individuel ; il est donc relativement onéreux. Donc, si vous souhaitez que nous puissions continuer à étendre l'enseignement de la musique, c'est-à-dire continuer ce qui a été mis en place avec la FEM et avec la nouvelle Loi sur l'enseignement de la musique, il n'y a pas trente-six solutions : soit on doit limiter de manière pérenne le nombre d'élèves dans l'ensemble des écoles de musique, voire le réduire pour un certain nombre d'écoles, soit on doit avoir des contributions publiques en augmentation.

Et, si on veut rester sur un financement mutualisé qui ne repose pas sur les seules communes qui accueillent des écoles de musique, au profit d'élèves qui viennent très souvent d'ailleurs, cela passera nécessairement par une augmentation de la contribution à la FEM, qui devra aller en augmentant, non pas seulement l'année prochaine – et j'espère que le Grand Conseil respectera la décision qu'il n'a pas respectée cette année –, mais aussi les années suivantes. Sans quoi, cela fera peser un risque de charges importantes sur les villes, et il faudra à la fois limiter les rattrapages salariaux, qui étaient nécessaires dans une partie des écoles du Canton, mais aussi limiter l'accès des élèves à l'enseignement non professionnel de la musique.

**M. Claude-Alain Voiblet (PLC) :** – Je suis à l'aise dans ce débat, puisque j'ai soutenu la Ville en acceptant les interventions de M. Donzé au Grand Conseil. Néanmoins, si j'ai bien compris la première intervention de M. le syndic, pour ce qui est des rémunérations des enseignants et des élèves, cela n'aurait rien changé, parce que la Ville s'est adaptée à cette situation.

Je m'interroge un peu plus sur sa deuxième intervention. Elle était plus politique, je l'ai bien compris. Ce qui est important dans ce débat, c'est de savoir si, en 2017, on aura des changements du type de ceux que je viens d'évoquer. A mon avis, la réponse est clairement non. J'aimerais que le syndic précise cela. Et puis, il y a le débat politique d'avenir pour savoir si l'on obtient plus d'argent en faveur des villes avec une contribution par habitant. Au final, c'est perçu par l'impôt. Que cet impôt soit perçu au travers de l'impôt cantonal ou communal, en fin du compte, c'est la même chose pour le contribuable.

**M<sup>me</sup> Anna Zangger (Les Verts) :** – Le financement des écoles de musique par la Ville et par le Canton a toujours été une préoccupation majeure pour les Verts. C'était d'ailleurs sur impulsion des Verts que la Loi vaudoise sur les écoles de musique avait été adoptée.

On ne peut que déplorer la décision prise au niveau du Grand Conseil, qui ne nous appartient pas – on ne va pas refaire le débat. Cela étant, on est rassuré de voir que la Ville de Lausanne maintiendra son financement. Au moins les écoles de musique lausannoises ne pâtiront pas de la décision cantonale malheureuse. Les Verts saluent la décision de la Ville.

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Si les contribuables se moquent peut-être de savoir s'ils paient des impôts au Canton ou à la Ville, les élus lausannois ne s'en moquent pas complètement, puisque cela a de l'importance sur les ressources dont nous disposons pour financer les tâches de la collectivité.

Cela dit, monsieur Voiblet, mon intervention est effectivement politique, mais ce n'est pas pour autant qu'elle est inexacte. Le fait est que nos subventions historiques peuvent légèrement diminuer au fur et à mesure que la contribution à la FEM augmente, pour une raison toute simple : ces contributions étant paritaires, quand la Ville met un franc dans le pot, il y en a entre deux, donc ce qui revient aux écoles de musique est supérieur à ce que nous y mettons. C'est le principe de mutualisation du financement. Donc, clairement, si la contribution à la FEM arrête d'augmenter, on pourra moins diminuer nos subventions

historiques. C'est en ce sens que le Grand Conseil a indirectement péjoré le financement des écoles de musique, ce qui pèse sur la Ville de Lausanne dans des proportions qui ne sont pas énormes, c'est indéniable, mais, malgré tout, c'est une situation économiquement moins favorable pour la Ville de Lausanne. Cette situation a bien des conséquences financières pour la Ville.

**M. Manuel Donzé (CPV)** : – Les écoles de musique ont besoin d'un encouragement de la part des autorités politiques. Le processus proposé par la Municipalité pour son budget 2017 me convient tout à fait. Je propose ici, avec une résolution, de concrétiser cet engagement sur le montant que nous maintenons.

#### Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité conserve le budget 2017, voté en décembre 2016, en faveur des écoles de musique (avec un taux de 9,50 francs par habitant) malgré la décision du Grand Conseil vaudois.

Il est passé à la discussion sur la résolution.

**M. Pierre Ethenoz (PLR)** : – Je ne vois pas le but de ce texte, vu qu'on a voté le budget et que cela y est clairement inscrit. Je suis très satisfait de la réponse de notre syndic et on a voté cette volonté municipale lors du vote sur le budget. Cette résolution fait carrément double emploi.

**M. Claude-Alain Voiblet (PLC)** : – Concernant la résolution, j'ai encore une question à M. le syndic. Il a une contribution de la Ville de Lausanne à travers le budget, mais je n'ai pas étudié cette position dans le détail. A-t-on un montant ou une participation par habitant dans le budget de la Ville ? Si on vote cette proposition, cela veut dire qu'on rajouterait un franc supplémentaire au budget des écoles de musique, si je comprends bien.

**M. Hadrien Buclin (EàG)** : – Le groupe Ensemble à Gauche, POP-solidaritéS, soutiendra cette résolution, même si elle n'a pas une grande conséquence, puisque ces montants ont déjà été budgétés pour 2017.

Sur le plan symbolique, il nous semble important de la soutenir, pour dénoncer cette décision du Grand Conseil, qui nous apparaît scandaleuse pour les conditions de travail des enseignants de musique et pour les promesses qui leur avaient été faites concernant leur CCT. Cela a été trahi par la majorité de droite du Grand Conseil. Nous disons ainsi notre mauvaise humeur face à cette nouvelle détérioration ou ce nouveau report des charges sur les finances de la Ville de Lausanne. Une nouvelle fois, la majorité droite du Grand Conseil procède à des reports de charge indirects sur la Ville – on l'a vu dans la réponse de M. Junod. Pour ces raisons, nous soutiendrons la résolution.

**M<sup>me</sup> Anna Zangger (Les Verts)** : – Je ne vais pas répéter ce que M. Buclin a dit. Je suis du même avis que lui, tout comme mon groupe. On soutiendra cette résolution pour sa valeur symbolique, pour contester la décision et pour les effets sur les écoles de musique, pour les enseignants et pour les négociations de la CCT, qui sont arrêtées à cause de cette décision du Grand Conseil.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC)** : – Je rappelle à M. Buclin que le Conseil d'Etat est à majorité de gauche, sauf à penser que, de temps à autre – et je partagerai son analyse –, le président du Conseil d'Etat mène une politique de droite, que je ne saurai critiquer.

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Vous avez voté un budget en décembre, qui est une autorisation de dépenser. Vous allez peut-être voter maintenant une résolution qui souhaite que nous dépensions le budget que vous nous avez confié. Je vous en laisse juge. En tout cas, avec ces deux recommandations, on va essayer de le dépenser.

Cela ne changera rien, monsieur Voiblet, puisqu'on mettra le même montant pour les écoles de musique que ce qu'on aurait mis si on avait payé 9,50 francs par habitant. Il y a toujours un décalage entre le budget et les comptes s'agissant de la contribution à la FEM,

puisque'elle est calculée sur le nombre d'habitants, qu'on ne connaît pas encore au moment de l'établissement du budget. Donc la facture est toujours établie sur une base différente que celle sur laquelle on a établi le budget. On effectue donc une correction aux comptes entre les subventions historiques et la contribution à la FEM.

Mais cette résolution ne changera rien au budget, ni à l'avenir des écoles de musique. Après, libre à vous de choisir ce que vous souhaitez faire quant à sa destination. Mais je peux vous garantir qu'en 2017, la Municipalité maintiendra ses dépenses pour les écoles de musique au niveau auquel elle les a inscrites dans son budget.

**M. Claude-Alain Voiblet (PLC)** : – J'aimerais, encore une fois, revenir sur cet élément. Une chose me fait réfléchir dans cette discussion : les motivations d'une telle résolution. J'aimerais répéter, encore une fois, qu'au Grand Conseil, j'ai voté pour que la Ville de Lausanne soit soulagée d'un franc supplémentaire. Je n'étais donc pas dans la majorité de droite, telle qu'elle est évoquée par l'extrême gauche ce soir. Mais, ce soir, d'après les interventions qui soutiennent cette résolution, l'idée est un peu de se venger politiquement du vote du Grand Conseil. Très bien, mais il ne faut alors pas le faire dans le cadre de ce simulacre de résolution qui traite du budget, il faut le dire politiquement que vous n'êtes pas d'accord. Dites-le clairement, mais pas simplement par une intervention qui ne veut rien dire par rapport au budget que l'on a voté, et qui comprend déjà ces 9,50 francs par habitant.

La discussion est close.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**La résolution Manuel Donzé est refusée par 29 voix contre 28 et 17 abstentions.**

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Manuel Donzé et consorts : « Ecoles de musique » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

---

**Interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « Faillite de la Plateforme BIO Locale à Cery. La fin d'un rêve ou accident de parcours ? »**

Développement photocopié

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En difficulté depuis quelque temps, la Plateforme BIO locale, basée dans les locaux des anciennes porcheries du domaine de Cery, propriété de l'Etat, a été déclarée en faillite au début de l'été.

Un certain nombre de fournisseurs, agriculteurs de la région, dont un fermier de la Ville, peuvent selon toute vraisemblance, mettre une croix sur leurs dernières factures.

Tout avait pourtant bien commencé : un marché prometteur, des locaux bien situés, une équipe motivée.

La Ville de Lausanne, adepte convaincue du « bien manger », trouvait en cette entité un partenaire de choix dans sa croisade en faveur d'une meilleure hygiène alimentaire.

Nous ne pouvons que saluer l'ensemble de ces démarches.

Cela étant, nous nous permettons de poser quelques questions à la Municipalité pour tenter de comprendre ce qui s'est passé, d'en tirer des enseignements utiles et de concilier plus efficacement idéal alimentaire et réalité financière.

1. La Municipalité a-t-elle investi, et donc perdu de l'argent, dans cette affaire ?
2. Avait-elle quelque influence dans la conduite de l'entreprise ?
3. A-t-elle été surprise par le dénouement ?
4. Cet échec modifie-t-il son regard, et cas échéant en quoi, sur le collectif Rovéréaz ?

Je remercie d'avance la Municipalité de ses réponses

Réponse photocopiee de la Municipalité

### **Rappel de l'interpellation**

« En difficulté depuis quelque temps, la Plateforme BIO locale, basée dans les locaux des anciennes porcheries du domaine de Cery, propriété de l'Etat, a été déclarée en faillite au début de l'été. Un certain nombre de fournisseurs, agriculteurs de la région, dont un fermier de la Ville, peuvent selon toute vraisemblance, mettre une croix sur leurs dernières factures.

Tout avait pourtant bien commencé : un marché prometteur, des locaux bien situés, une équipe motivée.

La Ville de Lausanne, adepte convaincue du « bien manger », trouvait en cette entité un partenaire de choix dans sa croisade en faveur d'une meilleure hygiène alimentaire. Nous ne pouvons que saluer l'ensemble de ces démarches.

Cela étant, nous nous permettons de poser quelques questions à la Municipalité pour tenter de comprendre ce qui s'est passé, d'en tirer des enseignements utiles et de concilier plus efficacement idéal alimentaire et réalité financière ».

### **Préambule**

Avant de répondre aux quatre questions de l'interpellation, nous proposons une rapide genèse du projet de la coopérative « Plateforme BIO locale », la synthèse des engagements financiers, un état de la situation ainsi que les lignes directrices qu'entend suivre la Municipalité dans le domaine de la restauration collective et en particulier le soutien aux producteurs locaux.

### **Genèse du projet**

Après six mois d'essai, la coopérative Plateforme BIO locale (PBL) a été créée en mars 2013. Elle se voulait un relais pour les agriculteurs locaux afin d'atteindre les collectivités d'accueil de jeunes enfants en demande de fruits et de légumes, de saison, de proximité et si possible bio. Cet intermédiaire souhaitait contribuer à renforcer le tissu économique local en garantissant aux producteurs l'écoulement de leur marchandise à un prix équitable tout en encourageant les producteurs traditionnels à passer à une agriculture respectueuse de la terre et de ses convives. L'ancienne porcherie de la ferme de Cery a été transformée en une légumerie/fruiterie capable de livrer, à vélo, des produits agricoles bruts et/ou transformés (lavés, épluchés et découpés) aux cuisines des centres de vie infantine du Réseau-L. Elle a démarré ses livraisons en septembre 2012 auprès de trois cuisiniers des centres de vie infantine municipaux (CVE) pour une phase test de quatre mois, élargie à une deuxième phase test aux cuisines de tous les CVE municipaux, ainsi qu'un APEMS, entre janvier et août 2013. Le bilan intermédiaire effectué auprès des trois premiers cuisiniers de CVE s'est révélé positif, notamment en termes de fraîcheur, saveur et qualité des produits, de l'augmentation des quantités mangées par les enfants, notamment de la salade, de la collaboration étroite et positive avec tous les membres de la plateforme, et de la ponctualité des cyclistes malgré les intempéries.

Un deuxième bilan a eu lieu en juillet 2013. Un printemps « pourri » pour les cultivateurs et un management pas assez professionnel ont effectivement induit la mise en œuvre d'un nouveau processus permettant l'engagement d'un cuisinier professionnel à temps partiel capable de maintenir et développer la confiance entre la PBL et les cuisiniers des lieux d'accueil de jour du Réseau-L.

Pour faire face à une augmentation des commandes depuis le début de ses activités, le comité de la coopérative PBL a sollicité la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale pour un soutien financier à l'investissement. En date du 12 septembre 2013, la Municipalité acceptait un prélèvement unique sur le Fonds communal pour le développement durable d'un montant de CHF 25'000.- réparti comme suit :

CHF 24'000.- pour un soutien à l'investissement qui a permis d'acheter une nouveau cargo bike (vélo) pour la livraison des produits, un déshumidificateur, un système de récupération de chaleur et une remorque frigorifique supplémentaire.

CHF 1'000.- pour devenir membre de la coopérative.

### **Synthèse des engagements financiers**

Outre ce soutien par le Fonds communal pour le développement durable, le Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE) a incité les cuisiniers du Réseau d'accueil de jour de l'enfance (Réseau-L) de s'approvisionner auprès de cette coopérative sans pour autant l'imposer.

Uniquement pour les cuisiniers des CVE municipaux et la cuisine de production de l'APEMS de Prélaz, les commandes auprès de la coopérative PBL se sont élevées à :

CHF 235'331.- en 2013

CHF 244'326.- en 2014

CHF 339'260.- en 2015

**CHF 818'917.- en trois ans.**

Malgré ces sommes importantes, la coopérative n'a jamais pu équilibrer ses comptes pendant ces trois ans et a accumulé les déficits.

### **Situation actuelle**

Dès le début, le statut juridique de cette coopérative n'était pas clair et sa conduite opérationnelle loin d'être optimale. Toutes les tentatives de clarification et d'amélioration de la gestion opérationnelle ont échoué malgré la présence d'une représentante de la Ville au sein du comité de la coopérative. En juin 2016, le Tribunal d'arrondissement se saisit de l'affaire en vue d'une procédure de faillite. Nous ne connaissons pas exactement l'ampleur des dettes de cette coopérative mais il est probable que certains agriculteurs qui livraient leurs produits ne seront pas payés. Il appartiendra à la justice après avoir essayé de démêler cet imbroglio juridico-administratif de statuer sur cette faillite.

### **Lignes directrices de la Municipalité**

En janvier 2015, le Conseil communal acceptait le rapport-préavis N° 2014/36 sur la restauration collective durable. Ce projet exigeant et novateur prévoit entre autres que 70% des produits utilisés pour la confection des repas doivent être de proximité (rayon de 70 km) et 30% labélisés. Nous poursuivons ces objectifs tant pour la confection de repas sur site que pour la gestion concédée à des entreprises privées. Un rapport d'évaluation sera publié au début 2017.

## Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

### ***Question 1 : La Municipalité a-t-elle investi, et donc perdu de l'argent, dans cette affaire ?***

Comme précisé ci-dessus, la Municipalité a investi par le biais du Fonds communal pour le développement durable la somme de CHF 25'000.-. Cet investissement à fonds perdu a permis d'augmenter sensiblement la production de la coopérative « Plateforme BIO locale » et donc les ventes de produits aux structures d'accueil de jour de l'enfance à Lausanne.

### ***Question 2 : Avait-elle quelque influence dans la conduite de l'entreprise ?***

La Ville avait acquis une part de coopérateur à CHF 1'000.- et siégeait au comité de la coopérative. Elle a essayé d'apaiser les tensions entre le membre fondateur et la coopérative sans succès.

### ***Question 3 : A-t-elle été surprise par le dénouement ?***

Le projet comportait, dès le début, des risques opérationnels et la Ville était consciente que cette coopérative ne pourrait devenir viable qu'après trois ans et en élargissant sa clientèle. La force du projet, qui consistait à livrer les aliments à vélo depuis la ferme de Cery, représentait un coût logistique supérieur à une livraison avec une camionnette mais la Ville a évalué ce risque comme acceptable. La gravité des difficultés de conduite a été correctement évaluée (tentative de médiation, exigence de transparence financière, etc.) mais n'a pas apporté les résultats escomptés. La décision de mise en faillite, proposée et soutenue par la Ville, a permis, au moins, de faire cesser l'hémorragie financière.

### ***Question 4 : Cet échec modifie-t-il son regard, et cas échéant en quoi, sur le collectif Rovéréaz ?***

Les événements de la coopérative « Plateforme BIO locale » n'ont aucune incidence sur le projet mis en œuvre actuellement à la ferme de Rovéréaz. La volonté de la Ville de fournir des produits cultivés dans cette ferme pour les structures d'accueil lausannoises reste prioritaire.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 20 octobre 2016

Au nom de la Municipalité :

*Le syndic : Grégoire Junod*

*Le secrétaire : Simon Affolter*

## Discussion

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Voilà une interpellation qui convient bien à une fin de soirée. J'espère qu'elle ne déchaînera pas les passions. C'est plutôt un constat de décès sur quelque chose qui avait bien commencé et qui avait plusieurs partenaires : l'Etat de Vaud, respectivement le CHUV en tant que propriétaire des lieux, la Plateforme BIO Locale, une modeste implication de la Ville de Lausanne, un certain nombre de producteurs locaux. Il semblait qu'on allait bien dans le sens de l'histoire et de ce que souhaite une majorité de ce Conseil avec la fourniture et l'acheminement de produits locaux, de saison, garantis sains, etc. Et voilà que le rêve s'est terminé brutalement, par une vulgaire faillite. Nous nous sommes donc posé un certain nombre de questions, en n'oubliant pas qu'un certain nombre de producteurs, dans un rayon de quelques kilomètres, laisse une pincée de billets de mille dans l'opération, et cela n'est agréable pour personne.



La discussion est ouverte.

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – En préambule, je remercie M. Chollet pour son interpellation, qui soulève effectivement des questions vitales, ainsi que la Municipalité pour sa réponse, qui est pour le moins bonne, même si elle ne traite pas, à mon sens, de l'ensemble des implications de la faillite de la coopérative PBL, d'où ma présence à la tribune ce soir.

En effet, on parle ici également du rapport-préavis 2014/36 intitulé « Plan d'action pour une restauration collective municipale avec une haute qualité nutritionnelle, environnementale et sociale », que ce Conseil a voté en janvier 2015. Ce préavis fixe des objectifs ambitieux. La Municipalité proposait de porter à 70 % la part des produits de l'agriculture de proximité dans la restauration collective municipale, et également de privilégier les produits de l'agriculture biologique ou labélisée au terme d'une période pilote, ce qui aurait duré trois ans, et cela avec un surcoût modeste de 25 centimes par repas, soit 324 500 francs par année. Cet objectif passait principalement par le soutien à un projet concret, le partenariat avec la coopérative PBL, Plateforme BIO Locale, créée dans le but explicite de livrer des produits bio, locaux et de saison aux établissements de restauration collective, notamment de la Ville de Lausanne.

Evidemment, la faillite de la Plateforme BIO locale menace potentiellement l'atteinte de ces objectifs municipaux fixés dans le préavis 2014/36. Je ne conteste pas du tout la menace et la chose désolante qu'est cette faillite, ainsi que les risques qu'elle implique pour les producteurs, qui ne seront peut-être pas payés, mais c'est aussi la politique municipale qui est potentiellement remise en question avec cette faillite. Surtout, nous, en tant que Conseil communal, avons partiellement laissé inconnus les moyens et les instruments que la Municipalité engagera désormais pour garantir l'origine et la qualité environnementale des produits utilisés dans la restauration collective, d'autant plus que l'horizon temporel du plan d'action voté est limité à fin 2018. Je suis à la tribune ce soir pour demander à la Municipalité de préparer un plan B et de le communiquer à ce Conseil ; j'annonce déjà que je vais déposer une résolution.

J'aimerais développer un dernier point concernant la réponse municipale à l'interpellation de M. Chollet, qui mérite d'être complétée, à mon sens, sur un point. J'annonce mes intérêts : je fais partie des investisseurs privés qui ont donné de l'argent à l'entreprise Plateforme BIO Locale, qui, je le rappelle, avait pour but de distribuer des produits bio et locaux à des institutions publiques. La réponse municipale à l'interpellation de M. Chollet laisse entendre que la coopérative a fait faillite parce qu'elle n'aurait jamais été rentable. Ce n'est pas tout à fait exact. La raison fondamentale de la mise en faillite de cette coopérative est un conflit entre le fondateur de la coopérative et son comité, ce qui a conduit à la paralysie de celle-ci et, ensuite, à sa mise en faillite.

Il faut savoir que, depuis la fin de l'été 2016, le fondateur historique de cette coopérative a relancé une Sàrl du même nom, Plateforme BIO Locale Sàrl, qui assure la même mission, en collaboration avec une partie des agriculteurs et des producteurs de l'ancienne coopérative ; une partie est répartie dans l'aventure. La seule chose qui a changé avec cette nouvelle entité, ce sont les clients. Cette entreprise ne travaille désormais plus pour la restauration collective municipale, mais pour des clients privés, dont des restaurants lausannois bien connus de la plupart d'entre vous, dont je ne citerai pas les noms. Pourquoi est-ce que j'insiste sur ce point ? C'est pour montrer qu'une entreprise qui a pour objectif de livrer avant tout des produits bio locaux peut réussir d'un point de vue commercial, puisque, d'après les dires du fondateur de cette nouvelle entreprise, sa nouvelle société serait actuellement à l'équilibre budgétaire.

En ce qui concerne les relations commerciales entre la Ville et cette nouvelle entité, elles sont au point mort, puisque la Ville, pour des raisons qui lui sont propres et qu'il ne m'appartient pas de juger, a décidé qu'il ne valait pas la peine de poursuivre les relations

commerciales avec la Plateforme BIO Locale. Je comprends tout à fait cette décision, et il ne m'appartient pas de la juger.

Par contre, comme je l'ai dit en préambule, il est de mon devoir de m'assurer que la ligne politique municipale reste conforme au préavis 2014/36. Je rappelle les objectifs de ce préavis : les fournisseurs de produits alimentaires doivent être choisis avant tout en fonction de leur qualité nutritionnelle, environnementale et sociale, ainsi que du prix des aliments qu'ils proposent ; ce choix ne doit pas être entravé par d'autres considérations.

Il me semble c'est le moment pour la Municipalité de tirer un premier bilan du plan d'action présenté dans le préavis N° 2014/36 et d'y donner une suite au-delà de 2018, en précisant ses intentions et les instruments qui seront employés dans le futur pour atteindre les objectifs en termes d'agriculture de proximité et de bio. Selon ma perception de conseiller communal d'Ensemble à Gauche, la Municipalité pourrait même aller plus loin et renforcer les objectifs déjà cités dans ce préavis.

#### Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité présente au plus vite ses intentions et les mesures qu'elle compte mettre en place pour garantir la qualité nutritionnelle, environnementale et sociale de la restauration collective municipale à court et à moyen terme compte tenu de la faillite de la coopérative Plateforme BIO locale.

Il est passé à la discussion sur la résolution.

**M. Filippo Rivola (Soc.)** : – Je n'ai pas consulté mon groupe, mais je pense qu'on pourra soutenir cette résolution, qui va dans le sens d'une agriculture durable, bio et écologique. Je partage un peu les inquiétudes de mon préopinant par rapport à la durabilité de ces coopératives. On vient d'entendre des choses assez rassurants. On espère que la Municipalité pourra effectuer une meilleure surveillance des activités de ces coopératives pour vérifier ce qui est fait avec l'argent public investi dans ces aventures. Les efforts vont dans le bon sens et on peut continuer à soutenir une telle initiative.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC)** : – Gardons le sens de la proportionnalité. De l'argent public a été investi à hauteur de 25 000 francs. Un franc est un franc, mais, par rapport à son budget, la Ville n'a pas pris de grands risques financiers.

Le véritable défi quand nous avons traité le préavis sur la restauration locale, qui a été accepté – et heureusement – par ce Conseil, est presque une impossibilité et est extraordinairement compliqué à atteindre : des standards de qualité locaux, helvétiques, bio, éthiques, environnementaux, pour 25 centimes de plus par jour, sachant qu'on est confronté non pas à des produits qui arriveraient dans le marché suisse ou européen dans des prix normaux, mais, le plus souvent, à des prix de *dumping*, parce que produits dans des conditions environnementales et éthiques inacceptables. C'est contre ces prix que nous devons nous défendre. Et ce ne sera certainement pas 25 centimes, ce sera peut-être plus, certainement plus, mais c'est là que nous aurons un choix politique à faire, soit de savoir si nous voulons véritablement avoir une action d'exemplarité pour protéger et promouvoir une production locale, mais sachant que cela a un coût, qui excédera largement 25 centimes par jour et par enfant.

Pour le reste, la faillite de cette plateforme a eu des raisons et des causes qui tiennent également à son management et à sa façon de travailler. Il s'agit ici d'une expérience pilote, qui démarrait, et il ne faut pas rester sur cet échec. Johann Dupuis a raison, il faut se remettre en selle, au sens propre et figuré, et permettre que cela redémarre. Cela ne peut pas constituer une menace ou une concurrence pour les grandes surfaces, les grands distributeurs ou les grands maraîchers. Et même si cela en était une, ce serait normal et sain. Personnellement, je vous suggère d'accepter cette résolution.

**M<sup>me</sup> Sara Gnoni (Les Verts)** : – Je déclare mes intérêts : j'ai été brièvement présidente de la Plateforme BIO Locale. Comme je suis expert-comptable, on m'avait demandé de venir



éclaircir les comptes. Effectivement, sans vouloir revenir sur l'histoire, la plateforme avait un problème de rentabilité, d'où sa mise en faillite, qui n'est pas due spécialement au fait qu'une activité de vente de produits bio ne soit pas rentable, mais surtout à des investissements initiaux très conséquents qui n'ont pas pu être rattrapés par la suite.

Cela étant dit, je parle maintenant au nom des Verts, qui soutiennent cette résolution. Les Verts soutiennent toujours l'agriculture de proximité et, dans la mesure du possible, biologique. Nous souhaitons que, malgré la faillite de ce canal de distribution, la Ville puisse continuer à livrer ses restaurants en produits de proximité, en favorisant l'agriculture locale et, quand c'est possible, IP et biologique.

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – Un de nos soucis, visiblement partagé par le public, est de soutenir la restauration collective durable. Effectivement, le recours à la Plateforme BIO Locale faisait partie de ce projet, mais ce n'était pas non plus l'entier de ce projet. Du coup, sans forcément aller plus loin sur le parcours de cette plateforme et sur le bilan qu'on peut en tirer, on peut surtout souligner que la Ville continue à avoir un plan de restauration collective durable.

L'approvisionnement auprès de producteurs locaux a pu être poursuivi. On a recherché un autre intermédiaire non seulement pour les agriculteurs, mais aussi pour la production de lait. Cela peut actuellement être garanti. On peut présenter les mesures que l'on mettra en place, mais aussi celles qui ont déjà été mises en place. La résolution ne pose donc pas un problème majeur.

Le préavis 2014/36 prévoyait le développement de la restauration collective durable sur trois ans, et la mise en œuvre à proprement parler du projet se déploie sur les années 2016, 2017 et 2018. Contrairement à ce qu'on pourrait croire sur la base de la date du préavis, nous ne sommes pas au terme de ce projet, mais plutôt au moment du premier bilan pour l'année 2016, avec encore quasiment deux années pleines pour le déployer.

Les présentations pour le futur mériteront encore une intervention l'année prochaine. On peut dire que les premiers résultats, en particulier pour les établissements de restauration collective exploités en gestion propre par la Ville, donnent actuellement des résultats très satisfaisants. Je rappelle les objectifs : 70 % de produits de proximité et 30 % de produits labélisés, en y allant par étapes. Concernant la production propre, notamment du point de vue de la production labélisée, les résultats dépassent les objectifs de cette année. On essaiera naturellement de les améliorer encore pour l'année 2017, en collaboration avec l'Unité du développement durable de ma collègue Natacha Litzistorf.

Ce projet de restauration collective durable concerne l'ensemble des repas de la Ville de Lausanne, donc à peu près 1,5 million de repas. On estime, grosso modo, à 5 francs le prix du repas. On peut dire que la Plateforme BIO Locale a toujours été un outil, mais n'a de loin pas été l'apport principal en produits de proximité et labélisés pour la restauration. Naturellement, nous essaierons malgré tout de continuer à améliorer la certification et à encourager des réseaux de proximité pour la fourniture des lieux de restauration collective durable.

**M. Cédric Fracheboud (PLC) :** – Il y a quand même quelque chose qui me turlupine. Il est évident que, pour nos enfants, la restauration collective, le bio et la qualité sont toujours meilleurs. Mais là, c'est une affaire financée par la Commune, avec divers financements, avec des clients captifs, garantis, sans concurrence, et qui fait faillite. Alors, on a peut-être mal prévu les prix qui devaient revenir à la société, mais je ne connais pas une autre entreprise privée avec de pareilles garanties. En règle générale, vous mourrez, et puis, point. C'est quand même assez intéressant. J'espère ne pas avoir d'autres mauvaises surprises du même acabit.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Cher collègue Fracheboud, tant dans les travaux de commission qu'en plénum – mais peut-être n'avons-nous pas été suffisamment clairs à ce sujet –, c'était 25 centimes et pas un de plus. C'est-à-dire qu'il n'y avait pas de marché

captif ni de mesures préférentielles. Il fallait que les fournisseurs « tout bio » soient locaux et compétitifs. Le municipal de l'époque, M. Tosato, avec lequel il arrive assez souvent que je ne sois pas d'accord, a été absolument clair sur le fait qu'il n'y avait pas lieu de dépasser des budgets très stricts de l'utilisation des finances communales. A ce titre, il n'y a pas eu de mesures préférentielles à l'endroit d'un producteur ou d'un distributeur quel qu'il soit. J'espère avoir répondu à votre question légitime.

**M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers :** – Je rassure M. Fracheboud, on ne peut pas parler de marché captif, dans la mesure où les cuisiniers n'étaient absolument pas tenus de s'approvisionner exclusivement auprès de la Plateforme BIO Locale, et aussi dans la mesure où la relation de la Ville avec la Plateforme BIO Locale était essentiellement de fournisseur à client.

Cette Plateforme BIO Locale a d'abord existé de manière informelle, puis sous forme de coopérative. Ce n'est qu'après un certain temps que la Ville a acquis une part dans la coopérative, mais pas majoritaire non plus. Le Fonds du développement durable, comme indiqué dans la réponse à l'interpellation, a contribué de manière ponctuelle et assez modeste à des investissements de la Plateforme BIO Locale, dont les frais d'exploitation, que nous ne mentionnerons pas ici, puisqu'il y a le secret des affaires. C'était un multiple du montant donné par le Fonds du développement durable, même s'il est loin de représenter la majorité des dépenses de la Ville pour la restauration collective durant ces dernières années.

La discussion est close.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**La résolution Johann Dupuis est adoptée par 55 voix contre 2 et 5 abstentions.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « Faillite de la plateforme bio-locale à Cery. La fin d'un rêve ou accident de parcours ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de l'interpellateur, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité présente au plus vite ses intentions et les mesures qu'elle compte mettre en place pour garantir la qualité nutritionnelle, environnementale et sociale de la restauration collective municipale à court et à moyen terme, compte tenu de la faillite de la coopérative Plateforme BIO locale. »*

---

La séance est levée à 22 h 40.

---

Rédaction : *Patricia Pacheco Delacoste*

Abonnements :  
Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
021 315 22 16